

Article de *Juristat*

La victimisation criminelle dans les territoires, 2009

par Samuel Perreault et Tina Hotton Mahony

Diffusé le 26 janvier 2012



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

La victimisation criminelle dans les territoires, 2009

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Janvier 2012

N° 85-002-X

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

La victimisation criminelle dans les territoires, 2009 : faits saillants

- Dans l'ensemble, un plus du tiers (34 %) des résidents des territoires de 15 ans et plus ont déclaré au moins un incident de victimisation au cours des derniers 12 mois.
- Près de la moitié (46 %) des incidents déclarés par les résidents des territoires en 2009 étaient de nature violente; les voies de fait étant le type de crime le plus courant.
- En 2009, quelque 13 400 crimes contre les ménages ont été déclarés dans les territoires. Le vol de biens du ménage était le plus courant, représentant environ 4 incidents contre les ménages sur 10.
- Les taux de victimisation avec violence et les taux de victimisation des ménages étaient en général semblables pour les trois territoires. Globalement, le taux de victimisation avec violence (excluant la violence conjugale) pour les territoires s'est établi à 190 incidents pour 1 000 habitants, alors que le taux de victimisation des ménages s'est établi à 379 incidents pour 1 000 ménages.
- Plus des trois quarts (78 %) des incidents violents non conjugaux pouvaient, selon les victimes, être liés à la consommation d'alcool ou de drogues de l'auteur présumé. Parmi les victimes de violence conjugale, environ les deux tiers (65 %^E) ont indiqué que leur conjoint, actuel ou ancien, buvait lors des incidents de violence.
- Une arme était présente dans près du quart (24 %^E) des incidents violents non conjugaux, et dans plus du tiers (36 %) des incidents violents, la victime a subi des blessures physiques.
- La gravité de la violence conjugale a tendance à augmenter à mesure qu'augmente le nombre d'incidents. Environ les deux tiers (65 %^E) des personnes qui ont été victimes de 10 incidents ou plus au cours des cinq dernières années ont déclaré avoir connu les formes les plus graves de violence conjugale. En comparaison, c'était le cas de 28 %^E des personnes qui avaient été victimes de moins de cinq incidents.
- En 2009, trois incidents sur dix (30 %) dans les territoires ont été signalés aux services de police, une proportion similaire à celle des provinces, où 31 % des incidents ont été signalés aux services de police. Les crimes non violents dans les territoires étaient plus susceptibles d'être signalés à la police lorsqu'il y avait un poste de police dans la collectivité.
- Plus de 9 résidents des territoires sur 10 se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle, la proportion étant semblable pour les femmes (90 %) et les hommes (92 %).
- Dans l'ensemble, la plupart des résidents des territoires avaient une opinion favorable de leur service de police local. Toutefois, les Autochtones résidant dans les territoires étaient légèrement plus susceptibles que leurs homologues non-Autochtones à se dire insatisfait du travail de la police.

La victimisation criminelle dans les territoires, 2009

par Samuel Perreault et Tina Hotton Mahony

Les territoires, qui couvrent la partie du Canada située au nord du 60^e parallèle et à l'ouest de la baie d'Hudson, ainsi que les îles de l'Arctique, représentent plus du tiers de la superficie totale du pays. Ils diffèrent les uns des autres à de nombreux égards importants, entre autres pour ce qui est de leur composition sociodémographique, leurs langues locales, leurs cultures et leurs économies (Statistique Canada, 2008; Martel et Caron-Malenfant, 2007; de Léséleuc et Brzozowski, 2006). Cependant, les territoires ont en commun un certain nombre de défis à relever, notamment les taux de criminalité qui y sont en règle générale plus élevés que dans le reste du Canada (Brennan et Dauvergne, 2011; Charron et autres, 2010; de Léséleuc et Brzozowski, 2006).

Selon les données déclarées par la police, les taux de crimes violents et contre les biens ont tendance à être plus élevés en moyenne dans les trois territoires et dans les provinces de l'Ouest que dans l'Est du pays (Brennan et Dauvergne, 2011). Toutefois, les données fournies par la police sont limitées à celles qui sont signalées aux autorités, donnant lieu à une importante lacune dans notre connaissance des crimes qui ne sont pas signalés à la police. Les enquêtes sur la victimisation autodéclarée sont utilisées pour combler cette lacune en offrant une meilleure compréhension du nombre et du type de crimes, y compris ceux qui n'ont peut-être pas été signalés à la police.

Au cours des dernières années, la collecte de données autodéclarées sur la victimisation dans les territoires a fait des progrès importants. En 2004, on a procédé à un essai pilote visant à élargir l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation afin qu'elle comporte un échantillon de la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La collecte de données dans les territoires n'est cependant pas sans défis (voir la section Source des données), lesquels, en 2004, ont entraîné un échantillon représentatif d'environ 60 % de la population dans les territoires. Lorsque Statistique Canada a mené le cycle suivant de l'ESG sur la victimisation en 2009, on a effectué des interviews sur place, en complément des interviews téléphoniques habituelles dans les territoires¹, mais les taux de réponse ont été plus faibles que prévu au Nunavut. Il est important de souligner que la collecte de données a été limitée aux 10 plus grandes collectivités du Nunavut. Par conséquent, les données du Nunavut sont représentatives de ses 10 plus grandes collectivités seulement et doivent être interprétées avec prudence.

Le présent article de *Juristat*, qui a été élaboré à partir des données de l'ESG de 2009, fournit de l'information sur les incidents autodéclarés de victimisation criminelle, y compris la violence conjugale, dans les trois territoires^{2,3}. En particulier, on y analyse les caractéristiques sociodémographiques et économiques des victimes, la décision qu'elles ont prises pour ce qui est de signaler ou non les incidents à la police et leur utilisation des services aux victimes. On y présente également les perceptions à l'égard de la criminalité et de la sécurité personnelle des résidents des territoires.

Les voies de fait sont le crime le plus souvent déclaré dans les territoires

L'ESG permet de mesurer l'étendue et la nature de huit types d'infractions (voir l'encadré 1) en recueillant des données sur trois types de crimes violents (l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait) et quatre types de crimes ciblant les ménages (l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ainsi que sur le vol de biens personnels. Dans l'ensemble, environ le tiers (34 %) des résidents des territoires de 15 ans et plus ont déclaré au moins un incident criminel au cours des 12 derniers mois.

Dans les provinces, les données autodéclarées (Perreault et Brennan, 2010) et les données déclarées par la police (Brennan et Dauvergne, 2011) montrent que la grande majorité des crimes commis en 2009 étaient non violents. Les données autodéclarées brossent toutefois un tableau légèrement différent dans les territoires. Ces données montrent que presque la moitié (46 %) de tous les incidents autodéclarés de victimisations dans les territoires en 2009 était de nature violente⁴, les voies de fait étant le plus fréquent de ces incidents. Près de 17 700 incidents violents ont été déclarés, dont quelque 8 300 étaient des voies de fait commises par une personne autre qu'un conjoint en droit ou de fait et 3 600⁵ étaient des voies de fait commises par un conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien). Les autres incidents violents étaient des agressions sexuelles ou des vols qualifiés (tableau 1).

Bien que les incidents criminels qui ciblent les ménages ne soient pas toujours considérés comme aussi graves que les incidents violents, ils peuvent avoir des conséquences importantes et ils touchent tous les membres d'un ménage (Perreault et Brennan, 2010). En 2009, quelque 13 400 incidents de victimisations des ménages ont été déclarés dans les territoires. Parmi tous les incidents contre les ménages, le vol de biens du ménage était le plus courant avec presque 5 400 incidents ou 40 % de tous les incidents contre les ménages autodéclarés (tableau 1). Venaient ensuite le vandalisme (25 %), l'introduction par effraction (24 %) et le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (10 %⁵).

Encadré 1**Mesurer et définir la victimisation criminelle dans les territoires**

Les données sur la victimisation criminelle au Canada sont recueillies dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, une enquête-échantillon représentative de la population hors établissement institutionnel âgée de 15 ans et plus. En 2009, l'ESG sur la victimisation avait un volet provincial et un volet territorial. Bien que les questions aient en général été les mêmes, les méthodes d'échantillonnage et de collecte utilisées pour chacun de ces volets ont été légèrement différentes. Par conséquent, les résultats des provinces et des territoires devraient être comparés avec prudence. Aux fins du présent rapport, on a comparé les tendances générales, mais on n'a pas effectué de comparaisons directes avec les chiffres.

Pour des raisons semblables, on ne devrait pas effectuer de comparaisons directes entre les données des territoires des cycles de 2004 et de 2009 de l'ESG (voir la section Source des données pour de plus amples informations). De plus, l'échantillon et le taux de réponse des territoires en 2009 étaient relativement petits comparativement à ceux des provinces. De ce fait, il n'était pas toujours possible d'offrir des données aussi détaillées que celles des provinces.

Un des principaux avantages de l'ESG, c'est qu'elle saisit de l'information sur des incidents criminels qui ne sont pas nécessairement portés à l'attention de la police. Les travaux de recherche ont révélé que, pour diverses raisons, les victimes peuvent décider de ne pas signaler aux autorités officielles les crimes dont elles font l'objet (Perreault et Brennan, 2010; Mihorean et autres, 2001). Par ailleurs, il est important de souligner que l'ESG compte sur la volonté des répondants de signaler les incidents et de se rappeler les événements de façon précise, et que ces incidents peuvent ne pas avoir été jugés fondés par la police.

L'ESG permet de recueillir de l'information sur les expériences personnelles de victimisation des Canadiens à l'égard de huit infractions :

Type de victimisation	Description
Victimisation avec violence	
Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, ou le fait d'être empoigné(e), embrassé(e) ou caressé(e) contre son gré.
Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
Voies de fait	Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, jetée à terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.
Victimisation sans violence	
Victimisation des ménages	
Introduction par effraction	Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule ou de pièces d'un véhicule à moteur.
Vol de biens du ménage	Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme de la boisson, des bicyclettes, des appareils électroniques, des outils ou des appareils ménagers.
Vandalisme	Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.
Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur n'affronte pas sa victime.)

Les taux de victimisation sont similaires dans les trois territoires

L'étendue de la victimisation peut aussi être exprimée sous forme de taux qui correspondent au nombre d'incidents pour 1 000 habitants (ou ménages). On calcule les taux en divisant le nombre d'incidents qui se sont produits pendant les 12 mois ayant précédé l'enquête par le chiffre de la population totale (ou le nombre de ménages) et en multipliant le résultat par 1 000. Le principal avantage des taux est qu'ils tiennent compte des situations où une personne a été victime à plus d'une reprise et qu'ils permettent de comparer différentes régions ou périodes temporelles ou différents sous-groupes ayant des populations dont la taille diffère.

Les taux de victimisation avec violence et de victimisation des ménages mesurés dans le cadre de l'ESG étaient en général semblables pour les trois territoires. Il y avait également peu de différence entre les taux de victimisation enregistrés par les capitales (Yellowknife, Whitehorse et Iqaluit) et par les autres régions des territoires (tableau 2). Toutefois, pour ce qui est de la victimisation des ménages, le taux était un peu plus élevé à l'extérieur des capitales (424 incidents pour 1 000 ménages comparativement à 343 dans les trois capitales). C'était particulièrement vrai pour les introductions par effraction, avec un taux de 133 incidents pour 1 000 ménages, comparativement au taux global des territoires de 91 incidents.

Profil des incidents violents et de leurs victimes

Un vaste corpus de recherches a établi que les gens ne courent pas tous le même risque d'être victimes d'un crime violent. Un certain nombre de facteurs semblent être associés au risque de victimisation criminelle, comme les caractéristiques sociodémographiques et personnelles (les habitudes de vie) de la victime, ainsi que les caractéristiques du quartier dans lequel elle habite (Perreault et Brennan, 2010; Mihorean et autres, 2001).

Les taux de victimisation avec violence sont plus élevés chez les personnes célibataires et les résidents à faible revenu

Dans l'ensemble, le taux de violence non conjugale, c'est-à-dire de violence perpétrée par une personne autre que le conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien), était de 190 incidents pour 1 000 habitants pour les trois territoires. Selon les résultats de l'ESG de 2009, bien que le risque d'être victime de violence non conjugale dans les territoires ait été semblable pour les hommes (201^E) et les femmes (178^E), il était plus élevé pour les personnes célibataires et les personnes ayant un revenu du ménage plus faible (tableau 3).

Plus précisément, le taux de victimisation des personnes célibataires était plus de trois fois plus élevé que celui des personnes mariées ou vivant en union libre, soit 341^E pour 1 000 habitants. En outre, les résidents des territoires dont le revenu du ménage était inférieur à 30 000 \$ avaient un taux de victimisation de 522^E pour 1 000 habitants, représentant plus de trois fois celui des gens ayant déclaré gagner plus de 30 000 \$ (tableau 3).

On a également constaté, dans des études antérieures, que les taux de victimisation sont plus élevés chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (Perreault, 2011; Brennan, 2011). C'était également le cas dans les territoires, le taux de victimisation avec violence chez les Autochtones (252) étant plus élevé que chez les non-Autochtones (145^E) (tableau 3)⁵.

Selon les victimes, la consommation d'alcool ou de drogues était en cause dans la plupart des incidents violents

La manière dont les gens passent leur temps ainsi que l'endroit où ils le passent peuvent aussi avoir une incidence sur le risque de victimisation. Par exemple, des études antérieures ont révélé que les taux de victimisation avec violence sont les plus élevés chez les personnes qui sortent fréquemment le soir, consomment des drogues ou consomment au moins cinq boissons alcoolisées durant la même occasion (Perreault et Brennan, 2010; Mihorean et autres, 2001).

Selon les renseignements autodéclarés par les victimes dans les territoires, plus des trois quarts des incidents (78 %) étaient liés à la consommation d'alcool ou de drogues par l'agresseur (tableau 4). Cette proportion était légèrement plus élevée chez les victimes de sexe masculin (89 %)⁶.

En outre, la consommation d'alcool ou de drogues par les victimes est un facteur de risque de victimisation avec violence dans les territoires. Le taux de victimisation avec violence des résidents des territoires qui avaient bu au moins cinq boissons alcoolisées en une même occasion à au moins quatre reprises au cours du mois précédent (414^E) était presque quatre fois plus élevé que le taux de ceux qui ne l'avaient pas fait (106^E). La situation était semblable pour ceux qui ont dit avoir consommé des drogues (de façon régulière ou occasionnelle), le taux de victimisation avec violence étant quatre fois plus élevé que celui des personnes n'ayant pas consommé de drogues (respectivement, 461^E et 112) (tableau 3).

Le fait de participer à des activités en soirée à l'extérieur de la maison est un autre facteur qui a auparavant été lié à un taux de victimisation plus élevé (Perreault et Brennan, 2010). On a observé le même résultat dans les territoires, où le taux de victimisation avec violence des résidents qui ont déclaré avoir au moins 45 activités en soirée par mois était plus de deux fois plus élevé que celui de ceux qui ont fait état de moins de 20 activités de ce genre (respectivement, 334 et 138^E) (tableau 3). C'était particulièrement vrai pour les résidents qui ont déclaré, dans le cadre de leurs activités en soirée, fréquenter les bars au moins une fois par semaine. Ces résidents ont enregistré un taux de victimisation de 335^E incidents pour 1 000 personnes, comparativement à 169^E pour ceux qui ont dit aller dans un bar moins d'une fois par semaine⁷.

Le taux de victimisation est plus faible chez les personnes ayant déclaré avoir un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité

Une série de questions ont été posées aux répondants de l'ESG à propos de leur sentiment d'appartenance à leur collectivité. Un fort sentiment d'appartenance peut, entre autres choses, correspondre à un haut degré de cohésion sociale dans un quartier, cohésion qui peut contribuer à prévenir la criminalité (Savoie et autres, 2006; Jacob, 2006; Sampson et Raudenbush, 2004; Morenoff et autres, 2001). On a également demandé aux résidents des territoires de préciser si certaines situations (p. ex. des voisins bruyants, du vandalisme) constituaient un problème dans leur quartier.

Les résidents des territoires qui ont dit avoir un fort sentiment d'appartenance à leur collectivité locale étaient environ trois fois moins susceptibles, que ceux dont le sentiment d'appartenance était faible, de déclarer avoir été victimes d'un incident violent (387^E par rapport à 135 pour 1 000 habitants). De plus, le taux de victimisation avec violence chez les résidents qui avaient l'impression de pouvoir faire entièrement confiance à leurs voisins était à peu près trois fois plus faible que le taux de ceux qui pensaient pouvoir faire plus ou moins confiance aux gens du voisinage (89^E par rapport à 321^E pour 1 000 habitants) (tableau 5).

En revanche, les résidents des territoires qui étaient d'avis qu'il y avait des problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues dans leur quartier étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes d'un incident violent. Plus précisément, le taux de victimisation avec violence de ceux qui ont déclaré que les gens en état d'ébriété ou faisant du tapage en public étaient un problème était quatre fois plus élevé que le taux de ceux pour qui cette situation n'était pas un problème dans leur quartier (400^E comparativement à 94^E pour 1 000 habitants). De même, le taux de victimisation avec violence des résidents qui perçoivent des problèmes associés aux gens qui consomment ou vendent des drogues dans leur quartier était de 346^E pour 1 000 habitants, ce qui représente près de trois fois le taux de ceux selon qu'il ne s'agit pas d'un gros problème (tableau 5).

Le taux de victimisation avec violence était également plus élevé chez les résidents ayant déclaré que les situations suivantes représentaient un problème dans leur quartier : des soirées ou des voisins bruyants (487^E), des gens qui traînent dans les rues (470^E) et du vandalisme (336^E). Par comparaison, le taux de victimisation avec violence des résidents qui jugeaient que ces situations ne constituaient pas un problème dans leur voisinage était égal ou inférieur à 161 pour 1 000 habitants (tableau 5).

La plupart des incidents violents n'impliquent pas d'arme et n'entraînent pas de blessures physiques

On peut utiliser différentes façons pour mesurer la gravité de la violence : la présence d'une arme, le fait de subir des blessures physiques ou de recevoir des soins médicaux, ainsi que les effets psychologiques et émotionnels à court et à long terme en sont des exemples.

Selon les résultats de l'ESG de 2009 pour les territoires, une arme a été utilisée dans près du quart (24 %^E) de tous les incidents violents, et plus du tiers (36 %) des incidents violents ont entraîné des blessures physiques (tableau 4). Bien que la plupart des incidents violents n'aient pas causé de blessures physiques, la plupart des victimes (73 %) ont dit avoir été affectées sur le plan émotionnel ou psychologique en raison de l'incident. La colère, qui a été signalée dans 35 % de ces incidents, était la réaction la plus courante de la victimisation avec violence.

Les victimes de violence connaissent habituellement leur agresseur

De nombreuses études associent la peur globale de la criminalité à la peur d'être agressé par un étranger (Scott, 2003; Janhevich, 1998; Lewis et Salem, 1986). Cependant, les données autodéclarées tout comme celles qui sont déclarées par la police montrent invariablement que la plupart des victimes connaissent leur agresseur (Hotton Mahony, 2011; Perreault et Brennan, 2010; Dauvergne, 2010; Janhevich, 1998). Selon les résultats de l'ESG de 2009, la même tendance s'observe dans les territoires, où les deux tiers (66 %^E) des victimes de violence non conjugale connaissaient leur agresseur d'une façon ou d'une autre (p. ex. un ami, une connaissance, un membre de la famille) (tableau 4).

Encadré 2

Les crimes déclarés par la police dans les territoires

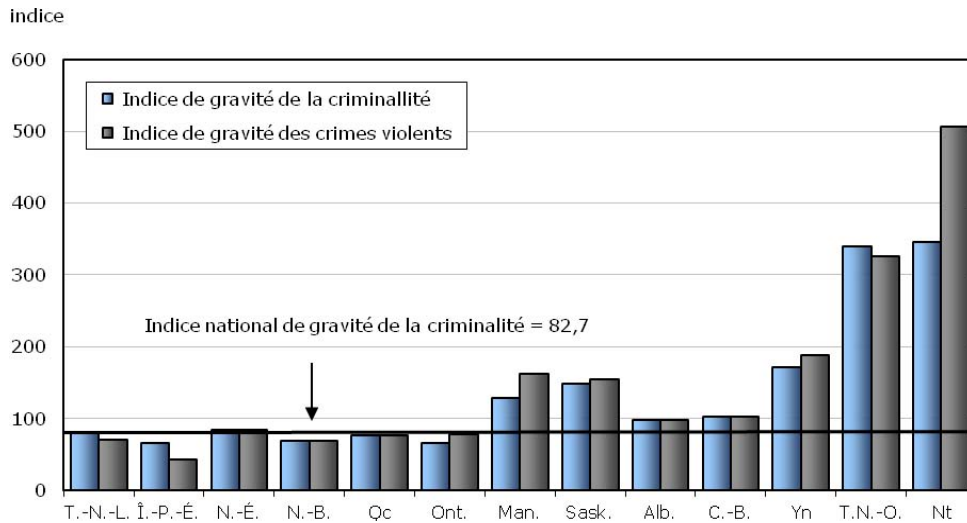
Les données déclarées par la police recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) constituent une source complémentaire de données sur la criminalité au Canada. Le programme DUC est un recensement annuel de toutes les infractions au *Code criminel* dont les services de police ont pris connaissance et dont ils ont établi le bien-fondé. Le programme DUC permet de suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps. Il est une source d'information importante sur les affaires criminelles qui donnent lieu à des accusations officielles et à une entrée éventuelle dans les systèmes judiciaire et correctionnel.

Les données du programme DUC peuvent servir au calcul de deux mesures : le taux de criminalité traditionnel et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC). Le taux de criminalité mesure le **volume** de la criminalité alors que l'IGC mesure la **gravité** de celle-ci (pour plus d'information, voir Brennan et Dauvergne, 2011).

Les données déclarées par la police dans le cadre du programme DUC de 2010 révèlent que le taux de criminalité et la gravité de la criminalité étaient plus élevés dans le Nord du pays, en particulier dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, que dans le reste du Canada (Brennan et Dauvergne, 2011). Plus précisément, la valeur globale de l'IGC était deux fois plus élevée aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qu'en Saskatchewan, la province où l'indice était le plus élevé. Bien que la valeur de l'IGC du Yukon fût la plus faible des trois territoires, elle demeurait plus élevée comparativement à l'ensemble des provinces. L'écart des valeurs de l'Indice de gravité des crimes violents entre les provinces et les territoires était encore plus considérable (graphique 2). Ainsi, la valeur de l'Indice de gravité des crimes violents était trois fois plus élevée dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Manitoba, la province où l'Indice de gravité des crimes violents était le plus élevé. Ce résultat concorde avec ceux observés depuis plus d'une décennie.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province et le territoire, 2010



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Violence conjugale

À la différence de la plupart des crimes violents, la violence conjugale s'inscrit souvent dans une dynamique de violence (Santé et Services sociaux Territoires du Nord-Ouest, 2011; CCRVC, 2011; INSPQ, 2011). De ce fait, les caractéristiques des incidents, les facteurs de risque et les conséquences pour les victimes peuvent différer selon le type de violence (Otto et Douglas, 2010; Appleford, 1989). Alors que les sections précédentes portaient sur les crimes violents commis par une personne autre que le conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien), la présente section s'intéresse à la violence conjugale.

La recherche et les politiques relatives à la violence conjugale ont connu une croissance considérable au cours des 30 dernières années. Jusqu'en 2004, la plus grande partie de ce qu'on savait sur la violence conjugale dans les territoires ne reposait que sur les statistiques officielles de la police, selon lesquelles les taux de violence conjugale dans les territoires étaient en général plus élevés que la moyenne canadienne (Johnson, 2006). La recherche fondée sur l'ESG de 2004 sur la victimisation dans les territoires a aussi déclaré des taux de violence conjugale plus élevés dans les territoires que dans les provinces (de Léséleuc et Brzozowski, 2006; Johnson, 2006).

Encadré 3

Mesurer la violence conjugale dans les territoires au moyen de l'ESG

Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation de 2009, on a posé des questions aux répondants qui étaient mariés ou vivaient en union libre au moment de l'enquête, ou avaient eu des contacts avec leur ancien conjoint (en droit ou de fait) au cours des cinq années précédentes, sur leurs expériences en matière de violence conjugale au cours des 12 derniers mois et des cinq dernières années.

Les questions mesurent à la fois la violence physique et la violence sexuelle telle que le *Code criminel* les définit et auxquelles la police peut donner suite. Il s'agit des menaces de violence contre la victime, le fait d'être poussé, empoigné, bousculé, giflé, roué de coups de pied, mordu, frappé, battu, étranglé, menacé à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau ou contraint à une activité sexuelle. Les répondants ont aussi été questionnés sur la violence psychologique et l'exploitation financière que leur a fait subir leur conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien). Bien que la violence psychologique et l'exploitation financière ne soient pas utilisées pour le calcul de la proportion globale de victimes de violence conjugale, l'information sur ces autres formes de mauvais traitements permet de mieux comprendre le contexte dans lequel la violence physique et sexuelle peut se produire.

Il est important de souligner que ces données peuvent sous-estimer le nombre de victimes de violence conjugale. Par exemple, pour diverses raisons, les victimes peuvent se montrer réticentes à signaler ces incidents aux intervieweurs. De plus, certaines victimes qui sont particulièrement à risque de subir de la violence de la part d'un conjoint peuvent ne pas faire partie de la portée de l'enquête, à savoir celles qui résident dans un établissement comme un refuge ou un hôpital.

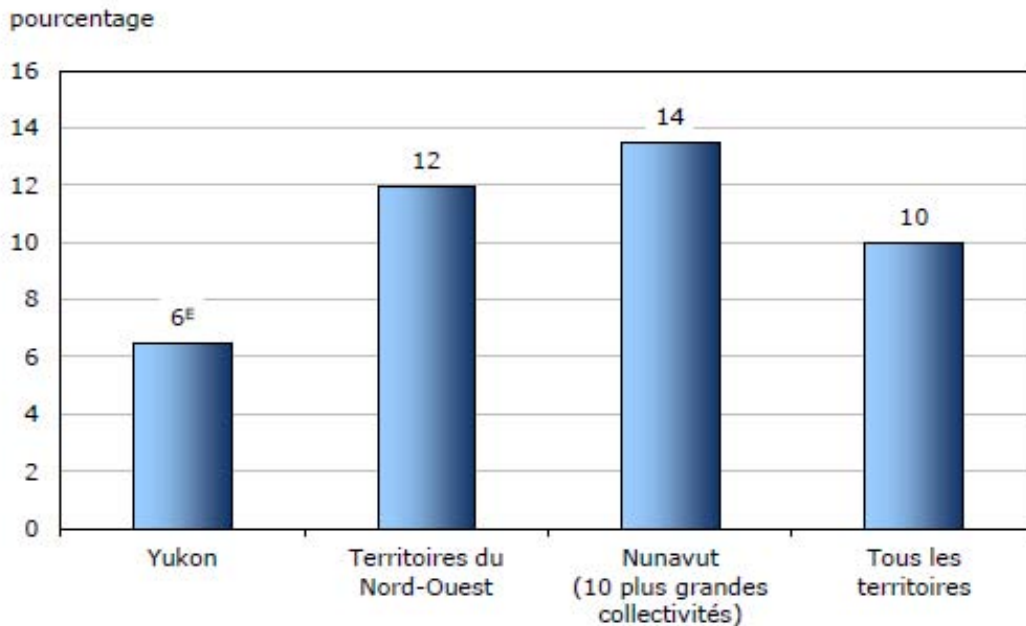
Les résidents du Yukon déclarent des niveaux de violence conjugale plus faibles que ceux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

En 2009, 4 %^E des résidents des territoires ayant un conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien) ont déclaré au moins un incident de violence conjugale au cours des 12 mois précédents, pour un total d'environ 3 700^E incidents (tableau 1). Afin de se faire une meilleure idée de la violence conjugale, les répondants ont aussi été questionnés sur la violence conjugale qui s'est produite au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. En raison de la petite taille de l'échantillon, le présent rapport s'intéresse essentiellement à la violence conjugale s'étant produite au cours des cinq années précédentes.

Dans l'ensemble, un résident des territoires sur dix (10 %) ayant un conjoint en droit ou de fait ou qui avait été en contact avec un ex-conjoint en droit ou de fait a déclaré avoir été victime de violence conjugale au cours de la période de cinq ans précédente (graphique 2). La proportion n'était toutefois pas la même dans les trois territoires, celle du Yukon, qui s'établissait à 6 %^E, étant la plus faible. Ce pourcentage représente à peu près la moitié de la proportion observée dans les Territoires du Nord-Ouest (12 %) et au Nunavut (14 %^E) (graphique 2). Au Yukon, comparativement aux autres territoires, la population mariée ou en union libre au moment de l'enquête (ou qui avait eu un contact avec un ancien conjoint en droit ou de fait au cours des cinq années précédentes), comptait des proportions moins importantes de certains groupes de population étant davantage susceptibles d'être victimes de violence conjugale, à savoir les jeunes adultes et les Autochtones.

Graphique 2

Violence conjugale autodéclarée au cours des 5 années précédentes, selon le territoire, 2009

^E à utiliser avec prudence

Note : Les pourcentages sont basés sur les personnes qui avaient un conjoint en droit ou de fait ou qui ont été en contact avec un ex-conjoint en droit ou de fait au cours des 5 années ayant précédé l'enquête.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

La violence conjugale est plus fréquente chez les jeunes adultes, les Autochtones et les personnes à faible revenu

Les résultats de l'ESG de 2009 ont montré que certains facteurs sociodémographiques sont liés au risque de violence conjugale dans les territoires. Par exemple, comme c'est le cas pour la violence non conjugale, des revenus du ménage inférieurs à 30 000 \$ étaient liés à de plus fortes proportions d'incidents de violence conjugale. Les résidents des territoires vivant dans un ménage se situant dans cette tranche de revenu étaient environ cinq fois plus susceptibles d'avoir fait état de violence conjugale au cours des cinq dernières années, que ceux qui gagnaient 100 000 \$ ou plus (25 %^E comparativement à 5 %^E). De même, ceux qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires et ceux dont la principale activité n'était pas d'occuper un emploi rémunéré étaient aussi plus susceptibles de faire état de violence conjugale (tableau 6).

Ces résultats diffèrent des résultats de l'ESG qui ont été observés dans les provinces, où ces caractéristiques avaient peu d'incidence sur la violence conjugale (Brennan, 2011; Johnson, 2006; Gannon et Mihorean, 2005). Toutefois, à l'instar des résultats des provinces, de plus fortes proportions d'incidents de violence conjugale ont été observées chez les jeunes résidents et les Autochtones. Parmi les résidents de 15 à 34 ans qui avaient un conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien) au cours des cinq années précédentes, un sur cinq (20 %^E) a déclaré avoir été victime de violence conjugale, comparativement à environ un sur 20 (5 %^E) parmi ceux de 45 à 54 ans. De même, 17 % des Autochtones ont été victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années, comparativement à 6 %^E des non-Autochtones (tableau 6).

Les proportions de violence conjugale à l'endroit des hommes et des femmes dans les territoires sont semblables

Selon des études antérieures, les hommes et les femmes courent le même risque d'être victime de violence conjugale (Brennan, 2010; Gannon et Mihorean, 2005; Statistique Canada, 2001). Selon les résultats de l'ESG de 2009, c'est le cas également dans les territoires, où 10 % des hommes et des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes (tableau 6).

Dans les provinces, on a constaté que même si les proportions de victimes de violence conjugale étaient semblables pour les deux sexes, les femmes étaient plus susceptibles de subir les types de violence les plus graves (Brennan et Dauvergne, 2011)⁸. Dans les territoires, plus des trois quarts (78 %) des résidents qui ont subi les types de violence conjugale les plus graves étaient des femmes.

Selon des recherches antérieures, bien que la prévalence de la violence conjugale soit semblable pour les hommes et les femmes, les conséquences de la violence sont en général plus importantes pour les femmes (Brennan, 2011). Dans les territoires, environ la moitié des victimes de sexe féminin (51 %^E) ont dit avoir craint pour leur vie par suite de la violence de leur conjoint, alors que la plupart des victimes de sexe masculin (92 %) ont déclaré ne pas avoir craint pour leur vie. Par contre, en raison de la taille plus ou moins petite de l'échantillon dans les territoires, on n'a pas été en mesure de déterminer si la différence entre les proportions des hommes et des femmes ayant déclaré avoir subi des blessures était statistiquement significative.

La plupart des conjoints en droit ou de fait buvaient au moment des incidents de violence conjugale

La consommation d'alcool et de drogues était souvent en cause dans les situations de violence conjugale perpétrée dans les territoires. Plus précisément, selon plus des deux tiers des victimes (65 %^E), leur conjoint actuel ou ancien avait bu au moment des incidents violents (tableau 7).

On a également demandé aux répondants à l'ESG de faire état de leur propre consommation d'alcool et de drogues. Il s'avère que la consommation excessive d'alcool et de drogues est liée à des proportions plus élevées de violence conjugale. Le quart (25 %^E) de ceux qui ont déclaré consommer des drogues (de façon régulière ou occasionnelle) et le cinquième (22 %) de ceux qui ont dit avoir consommé cinq boissons alcoolisées ou plus en une seule occasion au moins une fois au cours du mois précédent ont aussi déclaré avoir été victimes de violence conjugale. Par comparaison, ces proportions étaient respectivement de 8 % et de 5 % pour ceux qui n'ont pas fait état de ces comportements (tableau 6).

En outre, on a demandé à tous les répondants de l'ESG, qu'ils aient été victimes ou non, de faire état de la consommation mensuelle d'alcool et de drogues de leur conjoint en droit ou de fait actuel. Plus d'une personne sur dix (12 %^E) ayant un conjoint en droit ou de fait actuel qui a consommé cinq boissons alcoolisées ou plus en une seule occasion au moins une fois au cours du mois précédent l'enquête a déclaré avoir été victimes de violence aux mains de ce conjoint. Cette proportion a grimpé à 17 %^E lorsque les deux conjoints avaient bu de façon excessive à au moins une occasion pendant ce mois, mais était relativement faible (4 %^E) chez les couples qui n'avaient pas consommé d'alcool de façon abusive. La violence était aussi plus courante lorsque les conjoints consommaient des drogues (de façon régulière ou occasionnelle) (24 %^E) que lorsqu'ils ne consommaient jamais de drogues (4 %^E).

La gravité de la violence conjugale a tendance à augmenter à mesure qu'augmente la fréquence des incidents

La violence conjugale s'inscrit souvent dans une dynamique de violence (Santé et Services sociaux Territoires du Nord-Ouest, 2011; CCRVC, 2011; INSPQ, 2011). Selon les résultats de l'ESG de 2009 des territoires, près de la moitié des victimes (45 %) dans les territoires ont déclaré plusieurs incidents de voies de fait ou d'agression sexuelle commis par un conjoint actuel ou ancien au cours des cinq dernières années. En outre, environ trois quarts (77 %) des victimes de violence conjugale ont aussi fait état de violence psychologique ou d'exploitation financière (tableau 7), comparativement à 14 % de ceux qui n'ont pas été victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années.

La gravité de la violence conjugale a tendance à augmenter à mesure qu'augmente le nombre d'incidents. Environ les deux tiers (65 %^E) des personnes qui ont été victimes de 10 incidents ou plus ont déclaré avoir connu les formes de violence conjugale les plus graves⁹. Par comparaison, c'était le cas d'environ le tiers (28 %^E) des personnes qui avaient été victimes d'au plus quatre incidents.

Environ 4 victimes de violence conjugale sur 10 subissent des blessures

La violence conjugale peut avoir des conséquences à long terme sur la santé, qu'il s'agisse de blessures physiques ou de détresse psychologique (Brennan, 2010). Selon les résultats de l'ESG, 42 % des résidents des territoires qui ont été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête ont déclaré avoir subi des blessures, dont 31 %^E d'entre eux ont dû recevoir des soins médicaux. De même, environ le quart (26 %^E) des victimes ont trouvé difficile de s'acquitter de leurs tâches quotidiennes en raison de cette violence.

De nombreuses conséquences psychologiques sont aussi liées à la violence conjugale. Les victimes étaient le plus souvent en colère (30 %^E), blessées ou déçues (15 %^E), elles ont été en dépression ou ont eu des crises d'anxiété (15 %^E). De plus, dans le cas des ménages qui comptent des enfants, 4 victimes de violence conjugale sur 10 (39 %^E) ont dit que leurs enfants avaient été témoins de cette violence (tableau 7).

Profil des incidents contre les ménages et de leurs victimes

Des études antérieures révèlent que certains ménages courent de plus grands risques que d'autres d'être victimes de crimes contre les ménages (Perreault et Brennan, 2010; Gannon et Mihorean, 2005). Ce risque est lié à plusieurs facteurs, comme les caractéristiques socioéconomiques des ménages et les caractéristiques du quartier. Des renseignements sur bon nombre de ces facteurs sont recueillis dans le cadre de l'ESG.

Les taux de victimisation des ménages sont plus élevés chez les résidents ayant déclaré des problèmes de désordre social dans leur quartier

Dans l'ensemble, le taux de victimisation des ménages dans les territoires, qui comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme, était de 379 incidents pour 1 000 ménages en 2009 (tableau 1).

Ce taux différait en fonction de certaines caractéristiques des quartiers. Les résidents ayant déclaré des problèmes de désordre social dans leur quartier étaient plus susceptibles de déclarer que leur ménage avait été victime d'un incident. Ainsi, des taux plus élevés ont été observés chez les résidents ayant déclaré les problèmes suivants : des soirées et des voisins bruyants (657 pour 1 000 habitants), des gens qui traînent dans les rues (608) ou des gens qui utilisent ou vendent des drogues (523) (tableau 8).

D'autres caractéristiques du quartier étaient également liées à de faibles taux de victimisation des ménages. En particulier, le taux de victimisation des ménages était plus faible chez les résidents qui pensaient que leurs voisins alerteraient probablement la police s'ils étaient témoins de ce qui semble être un comportement criminel dans le quartier (352 comparativement à 595 chez les résidents ayant dit que leurs voisins n'alerteraient probablement pas la police) (tableau 8). À l'extérieur des capitales, ceux qui estimaient que leur quartier est un endroit où les voisins s'entraident étaient moins susceptibles de déclarer être victimes d'un incident contre les ménages que ceux qui n'étaient pas de cet avis (379 incidents pour 1 000 habitants comparativement à 841^E).

Les ménages qui comptent au moins trois membres courent un plus grand risque d'être victimes

Les résultats de l'ESG des provinces montrent que les ménages qui comptent un grand nombre de personnes et ceux dont le revenu est plus élevé ont tendance à avoir des taux de victimisation plus élevés (Perreault et Brennan, 2010). La taille et le revenu du ménage peuvent être des indicateurs de la quantité et de la valeur des biens qu'il possède et donc de son attrait pour les contrevenants éventuels (Perreault et Brennan, 2010). Dans les territoires, les ménages comptant au moins trois membres étaient plus susceptibles que les plus petits ménages de déclarer avoir été victimes d'un incident contre les ménages, le taux étant de 462 incidents pour 1 000 ménages, comparativement à 303 pour les ménages comptant un membre (tableau 9).

Toutefois, à la différence de ce qui a été observé à l'échelle des provinces, aucune différence entre les taux de victimisation des ménages n'était liée au revenu dans les territoires (tableau 9). La seule exception était l'introduction par effraction, dont le taux était plus élevé pour les ménages ayant un revenu inférieur à 60 000 \$ (157^E pour 1 000 ménages) que pour ceux dont le revenu était de 60 000 \$ et plus (63^E pour 1 000 ménages).

Dans les provinces, on a aussi constaté que ceux qui venaient de déménager dans une région couraient plus de risques d'être victimes (Perreault et Brennan, 2010). Les données autodéclarées révèlent toutefois que l'inverse est vrai dans les territoires, où le taux de victimisation de ceux qui avaient vécu dans leur logement pendant au moins cinq ans était de 453, alors que le taux de ceux qui avaient vécu dans leur logement moins de cinq ans était de 289 (tableau 9).

Plus de la moitié des incidents contre les ménages entraînent des pertes de 200 \$ ou plus

Bien que les crimes ciblant les ménages ne soient pas toujours considérés comme aussi graves que les crimes violents, ils entraînent souvent des pertes financières pour les victimes. En 2009, plus de la moitié (54 %) des incidents survenus dans les territoires ont entraîné des pertes de 200 \$ ou plus pour les victimes. Dans la majorité des cas (96 %), aucun remboursement n'a été accordé par des assurances ou d'autres mécanismes d'indemnisation. La proportion des incidents ayant causé des pertes de 200 \$ ou plus était inférieure au Yukon (38 %) à ce qu'elle était aux Territoires du Nord-Ouest (62 %) et au Nunavut (71 %).

Outre les pertes financières, dans près du quart (24 %) des incidents contre les ménages, la victime a dû s'absenter de ses activités quotidiennes en raison de l'incident. Des conséquences psychologiques ont aussi été déclarées par bon nombre de victimes. La colère (39 % des incidents) et le fait d'être bouleversé, frustré ou confus (17 %^E) étaient les réactions émotionnelles les plus fréquentes. En revanche, dans le cas de moins de 1 incident sur 5 (18 %^E), la victime a déclaré ne pas avoir été tellement touchée.

Signalement des incidents de victimisation à la police

La décision de communiquer avec la police suite à un incident de victimisation en est une personnelle qui, souvent, prend en compte de nombreux facteurs. Parfois, la victime ne croit pas que l'incident est assez grave pour retenir l'attention des autorités policières. D'autres victimes de vol de biens peuvent choisir de ne pas mettre la police au courant à moins que la valeur pécuniaire ne soit assez élevée pour qu'ils présentent une demande d'indemnisation à leurs assurances.

Les crimes violents et les crimes contre les ménages sont signalés à la police en proportions égales dans les territoires

On a demandé aux répondants à l'ESG ayant déclaré avoir été victimes d'un crime¹⁰ au cours des 12 derniers mois si l'incident avait été porté à l'attention de la police. En 2009, 3 incidents sur 10 (30 %) ont été signalés aux autorités policières dans les territoires. Ce chiffre est semblable à celui des provinces, où 31 % des incidents ont été signalés aux services de police (Perreault et Brennan, 2010). Dans les territoires, les incidents violents¹¹ (32 %), les incidents contre les ménages (30 %) et les incidents de vol de biens personnels (27 %^E) étaient tout aussi susceptibles les uns que les autres d'être signalés à la police (tableau 10)¹². Les incidents sans violence perpétrés dans les territoires avaient plus de chances d'être signalés à la police lorsqu'il y avait un poste de police dans la collectivité que lorsque la police n'était pas présente à l'échelle locale (respectivement, 36 % et 16 %^E).

Parmi les différentes infractions, la taille de l'échantillon n'était pas assez importante pour publier le nombre de vols qualifiés, d'agressions sexuelles ou de vols de véhicule à moteur et de leurs pièces qui a été signalé à la police (voir la section Limite des données pour de plus amples informations). Parmi les autres crimes, 42 % des incidents de vandalisme ont été signalés à la police, suivis par l'introduction par effraction (31 %^E) et le vol de biens du ménage (18 %^E). En outre, environ 39 %^E des voies de fait ont été signalées à la police (tableau 10). Dans la majorité (71 %) des incidents signalés à la police, c'est la victime qui les a signalés.

La plupart des victimes d'un incident violent qui ne l'ont pas signalé à la police ont dit qu'elles avaient choisi de résoudre l'incident d'une autre façon (61 %). Plusieurs victimes ont précisé qu'elles ne pensaient pas que l'incident était assez important pour justifier une communication avec la police (53 %^E), elles ne voulaient pas que la police s'en mêle (51 %^E) et/ou elles estimaient qu'il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police (48 %^E). Dans le cas des victimes de crimes contre les ménages, les deux explications les plus courantes pour ne pas signaler l'incident à la police étaient que la police ne pouvait rien y faire (66 %) et que l'incident n'était pas suffisamment important pour la victime (60 %).

Selon plus de la moitié des victimes de violence conjugale, la police a découvert la violence

On a demandé aux personnes ayant été victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années si la police avait découvert la violence d'une façon ou d'une autre¹³. Selon les données de l'ESG de 2009 pour les territoires, environ la moitié (51 %) des résidents ayant été victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années avaient été en contact avec la police à ce sujet. Ce taux est plus élevé que celui des provinces, qui était de 22 % en 2009 (Brennan, 2011). Des études antérieures de 2004 ont révélé des taux plus élevés de contact avec la police parmi les victimes de violence conjugale dans les territoires que dans les provinces (Johnson, 2006).

La prévalence plus élevée de victimes de violence conjugale ayant eu des contacts avec les services de police dans les territoires que dans les provinces peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs, entre autres la présence locale de la police. En 2009, le nombre de policiers variait entre 350 et 462 pour 100 000 habitants dans les territoires, comparativement à 220 ou moins dans les provinces (Burczycka, 2010).

Parmi les victimes qui ont eu des contacts avec la police pour des raisons de violence conjugale au cours des cinq dernières années, un peu plus de la moitié (52 %^E) avaient elles-mêmes signalé la violence à la police. Parmi les victimes autochtones de violence conjugale dans les territoires, 69 % ont eu affaire à la police en raison de la violence. Lorsqu'on leur a demandé quels facteurs les avaient amenées à décider de communiquer avec les services de police, elles ont répondu le plus souvent que c'était pour faire mettre fin à la violence et pour être protégées.

On a demandé aux victimes de violence conjugale qui ont signalé cette violence à la police quelles mesures la police avait prises en réponse à l'incident. Dans la plupart des cas, les victimes ont dit que la police s'était rendue sur les lieux (86 %), avait mené une enquête ou fait un rapport (81 %), avait servi un avertissement à l'auteur présumé (78 %) et/ou avait amené l'auteur présumé avec elle (53 %^E)¹⁴. Parmi les victimes qui ont été en contact avec la police en raison de la violence, 7 sur 10 (71 %) se sont dites satisfaites de sa réaction.

Le recours à l'aide du réseau de soutien formel et informel

Des études antérieures ont montré que les victimes comptent souvent sur l'appui de divers réseaux de soutien formel et informel pour les aider à surmonter la victimisation (AuCoin et Beauchamp, 2007). Cela étant dit, offrir des services de soutien aux victimes de crimes peut être particulièrement difficile dans les vastes territoires peu densément peuplés du Nord du Canada (Johnson, 2006). Dans les trois territoires, les réseaux de soutien formel, comme les centres d'aide immédiate aux victimes, les services de counseling, les refuges et d'autres services d'aide relevant de la collectivité, ont été utilisés par environ une victime de violence conjugale sur trois (28 %^E).

Selon les résultats de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2009-2010¹⁵, le nombre de femmes qui ont été admises dans des refuges pour des raisons de violence conjugale était plus élevé dans les territoires que la moyenne nationale. Selon les données recueillies le jour de l'instantané, soit le 15 avril 2010, le taux le plus élevé d'utilisation des refuges était celui du Nunavut (350 pour 100 000 habitants), suivi du Yukon (85) et des Territoires du Nord-Ouest (58). À titre de comparaison, la moyenne nationale était de 25 pour 100 000 habitants (Burczycka, 2010).

Les victimes de violence conjugale, comme celles qui ont été victimes d'autres types de crime¹⁶, étaient plus enclines à se tourner vers des réseaux de soutien informel. Plus de la moitié des victimes de violence conjugale se sont adressées à un membre de leur famille (58 %) et/ou à un ami ou à un voisin (55 %) pour obtenir du soutien ou des conseils. De façon générale, les victimes de violence conjugale de sexe féminin étaient plus susceptibles que les victimes de sexe masculin de parler à quelqu'un de la violence (respectivement, 88 % et 58 %^E).

Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité dans les quartiers

La grande majorité des résidents sont satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité

Selon les résultats de l'ESG de 2009, la plupart des résidents des provinces se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (Perreault et Brennan, 2010); il en est également de même dans les territoires. Dans l'ensemble, plus de 9 résidents des territoires sur 10 se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle, la proportion étant semblable pour les femmes (90 %) et les hommes (92 %) (tableau 11).

Lorsqu'elles ont été questionnées sur certaines activités, comme marcher seules quand il fait noir et rester seules chez elles en soirée ou la nuit, les femmes ont été plus portées que les hommes à se dire préoccupées. Ainsi, 33 % seulement des femmes ont déclaré se sentir très en sécurité lorsqu'elles marchent seules quand il fait noir, comparativement à 58 % des hommes (tableau 11). Ces différences entre les sexes ont été observées dans les populations autochtones et non autochtones, et dans chacun des trois territoires. Ces résultats sont compatibles avec les résultats de recherches antérieures ayant montré que les femmes ont davantage peur de la criminalité, ce que certains attribuent à leur sentiment propre de vulnérabilité face à la violence sexuelle (Dobbs et autres, 2009; Lane et autres, 2009; Ferraro, 1995).

Une proportion légèrement plus forte de résidents du Nunavut (9 %) et du Yukon (9 %^E) que des Territoires du Nord-Ouest (4 %) se sont dits insatisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (tableau 11). Les Autochtones étaient un peu moins susceptibles que les non-Autochtones de déclarer se sentir très satisfaits de leur sécurité personnelle (43 % comparativement à 55 %).

La plupart des résidents des territoires croient que la criminalité dans leur quartier est inférieure qu'ailleurs au Canada

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient du niveau de criminalité dans leur quartier par rapport à celui des autres quartiers au Canada, la plupart des résidents des territoires jugeaient qu'il était plus faible (56 %) ou égal (27 %). Environ 13 % des résidents croyaient que la criminalité était plus grande dans leur quartier qu'ailleurs au Canada, les non-Autochtones étant plus susceptibles que les Autochtones à estimer que le niveau de la criminalité était plus élevé dans leur quartier (respectivement, 15 % et 9 %^E).

Il existait de petites différences pour ce qui est de la perception de la criminalité dans les quartiers entre les territoires. Par exemple, les résidents du Nunavut (47 %) étaient un peu moins susceptibles que ceux des Territoires du Nord-Ouest (61 %) et du Yukon (56 %) de penser que le niveau de criminalité était plus faible dans leur quartier qu'ailleurs au Canada (tableau 11).

Problèmes de désordre matériel et social dans les quartiers déclarés par les résidents

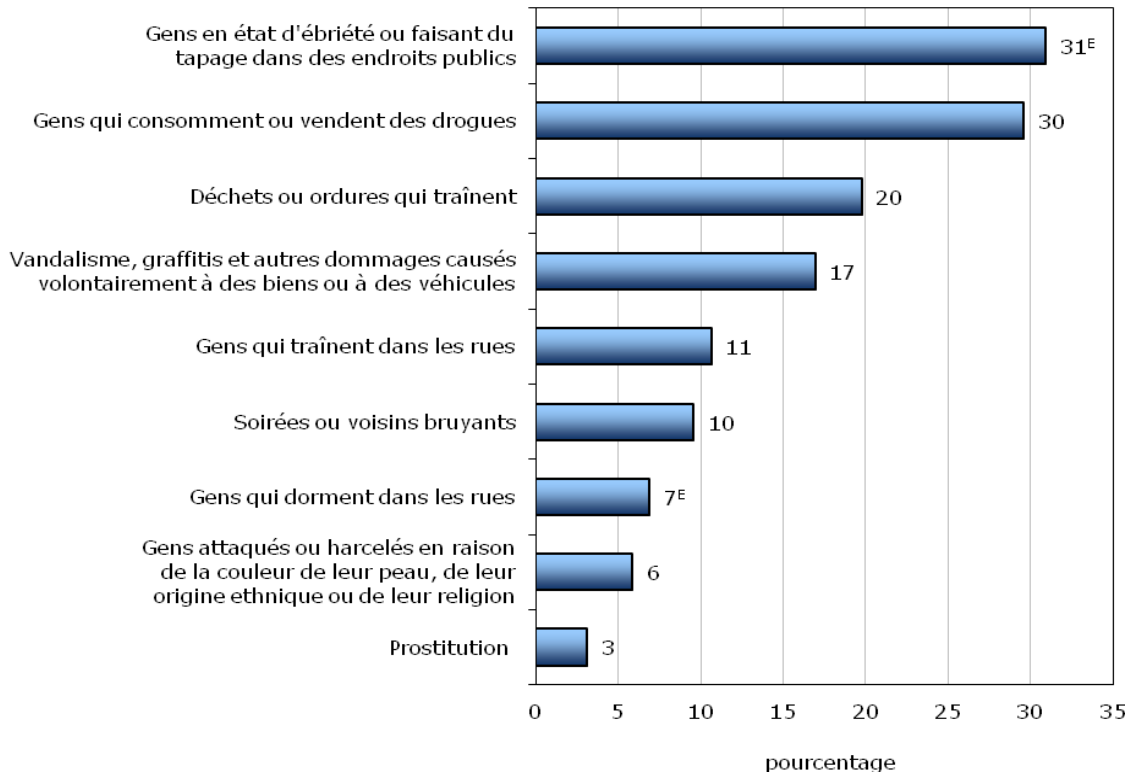
Une série de questions ont été posées aux répondants à l'ESG à propos de l'étendue du désordre social et matériel¹⁷ dans leur quartier. Les problèmes de désordre matériel, comme les déchets dans les rues ou le vandalisme, peuvent signifier que le quartier est laissé à l'abandon ou manque de surveillance (Keown, 2008). De même, les indices de désordre social, comme les gens qui boivent en public, la consommation de drogues et les gens qui traînent, peuvent amener certains résidents à craindre pour leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Si ces craintes prolifèrent au fil du temps, les résidents pourraient avoir un plus faible sentiment d'attachement à leur collectivité, ils pourraient modifier leur comportement ou déménager (Keown, 2008).

Parmi les neuf types de désordre matériel et social mesurés dans le cadre de l'ESG, ceux qui ont été mentionnés le plus souvent sont : des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics (31 %), des gens qui consomment ou vendent des drogues (30 %), des déchets ou des ordures qui traînent (20 %), du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou à des véhicules (17 %) (graphique 3).

Graphique 3

Perceptions autodéclarées du désordre social et matériel dans le quartier, les trois territoires, 2009

Type de désordre

^E à utiliser avec prudence**Note :** Les catégories « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le calcul des pourcentages.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Les perceptions globales du désordre matériel et social étaient généralement les mêmes dans les trois territoires; il y avait toutefois quelques exceptions. Par exemple, les résidents du Nunavut étaient deux fois plus susceptibles de déclarer un problème de déchets et d'ordures qui traînent (32 %) que les résidents du Yukon (16 %) et des Territoires du Nord-Ouest (18 %). En revanche, les résidents des Territoires du Nord-Ouest (11 %) étaient plus susceptibles que ceux du Nunavut (6 %^E) de déclarer que des voisins bruyants constituaient un problème.

Une recherche antérieure laisse entendre que les résidents des zones urbaines, particulièrement ceux qui vivent près du centre-ville, et ceux qui vivent dans les régions ayant une densité élevée, sont plus susceptibles de percevoir du désordre dans leur quartier que les autres (Keown, 2008). Les résidents des capitales des territoires, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit, étaient plus susceptibles que ceux des autres régions de déclarer que des gens qui dorment dans les rues constituaient un problème (10 %^E comparativement à 4 %^E). Par contre, une proportion légèrement plus faible de résidents qui vivent dans les capitales jugeaient que des voisins bruyants (7 % par rapport à 12 %) et des gens qui consomment ou vendent des drogues dans leur quartier (25 % contre 34 %) constituaient un problème.

Les résidents des territoires qui jugent que le désordre matériel et social constitue un problème dans leur région étaient aussi plus susceptibles de mentionner une série d'autres craintes, dont la criminalité locale élevée par rapport à d'autres quartiers au Canada, l'insatisfaction globale quant à leur sécurité personnelle, la peur d'être victime d'un crime et un faible sentiment d'appartenance à leur collectivité. Par exemple, la proportion des résidents qui croyaient que la criminalité était plus élevée dans leur quartier que dans d'autres quartiers au Canada était quatre fois plus élevée parmi ceux qui jugeaient que la consommation de drogues et les gens en état d'ébriété en public constituaient un problème (27 % et 29 %) que parmi ceux qui n'étaient de cet avis (respectivement, 6 %^E et 5 %) (tableau 12).

Les résidents qui estimaient que les soirées ou les voisins bruyants représentaient un problème étaient deux fois plus susceptibles (30 %^E) que ceux qui n'ont pas mentionné l'existence de ces problèmes (15 %) de ressentir un faible sentiment d'appartenance à leur collectivité. De même, les résidents selon qui les graffitis ou les autres dommages volontairement causés à leur quartier constituaient un problème étaient plus susceptibles de déclarer un faible sentiment d'appartenance à leur collectivité (26 %^E comparativement à 14 %).

Perceptions à l'égard du système de justice pénale

Dans le cadre de l'ESG de 2009, on a posé aux répondants une série de questions sur ce qu'ils pensent de la façon dont leur police locale, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le régime de libération conditionnelle s'acquittent d'un certain nombre de tâches. Cette information peut être particulièrement intéressante pour les intervenants du système de justice pénale et les décideurs, puisqu'elle peut éclairer les décisions relatives à la formation, à l'affectation des ressources et aux besoins en matière d'éducation et de sensibilisation du public.

La plupart des résidents des territoires estiment que leur police locale fait du bon travail

Dans l'ensemble, la plupart des résidents des provinces appréciaient leur service de police local (Statistique Canada, 2011) et c'était également le cas dans les territoires. Plus des trois quarts des résidents des territoires jugeaient que leur police locale faisait du bon travail ou du travail passable dans toutes les catégories. Dans l'ensemble, les résidents ont été les plus sévères en ce qui concerne les efforts de la police pour informer le public en matière de prévention de la criminalité, pour traiter les gens de façon équitable et pour répondre rapidement aux appels. Les perceptions à l'égard de la police étaient généralement semblables dans les trois territoires (tableau 13).

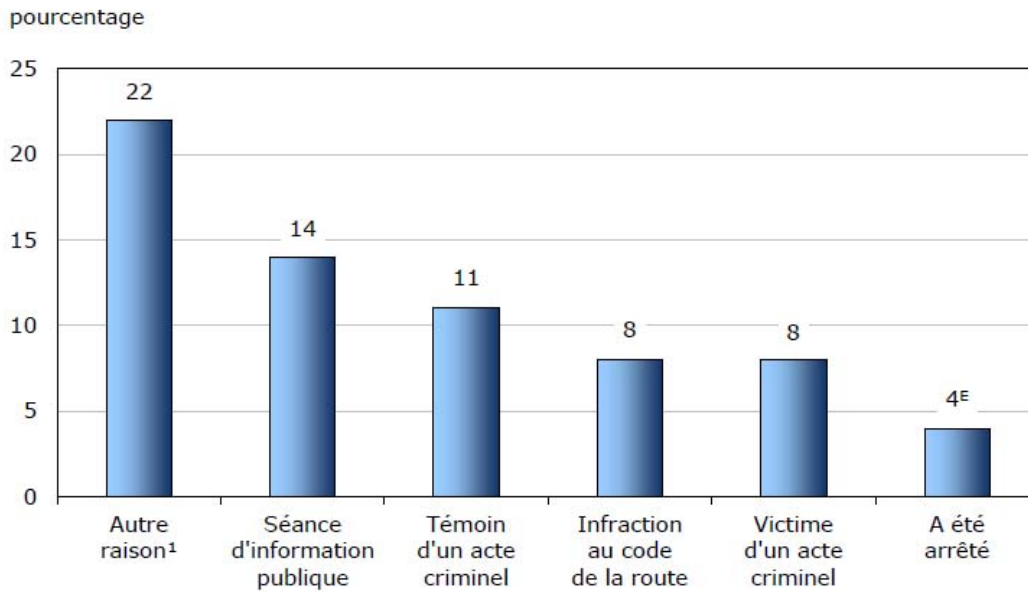
Comme l'indiquent les résultats de recherches effectuées dans les provinces (Perreault, 2011), les Autochtones des territoires étaient un peu plus susceptibles que les non-Autochtones de se dire insatisfaits de la police. Par exemple, les Autochtones étaient moins susceptibles de dire que la police locale faisait du bon travail ou un travail passable lorsqu'il s'agit d'informer le public en matière de prévention de la criminalité (63 % par rapport à 84 %), de répondre rapidement aux appels (66 % par rapport à 80 %), et de traiter les victimes de façon équitable (72 % par rapport à 83 %).

Les résidents qui ont eu un contact avec la police au cours de la dernière année sont un peu plus sévères à son égard

Selon les données de l'ESG, près de la moitié des résidents des territoires (44 %) ont eu affaire à la police au cours des 12 mois précédents. Le plus souvent, le répondant a assisté à une séance d'information publique (14 %), a été témoin d'un acte criminel (11 %), a commis un délit de la route (8 %) ou a été victime d'un acte criminel (8 %) (graphique 4)¹⁸.

Graphique 4

Contact avec la police autodéclaré, les trois territoires, 2009



^E à utiliser avec prudence

1. Comprend le fait d'être entré en contact avec la police en raison du travail, d'un accident ou d'autres raisons non précisées.

Note : Les catégories « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le calcul des pourcentages. En raison des réponses multiples, les totaux ne correspondront pas à 100 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Un facteur qui peut façonner l'opinion que se fait une personne du fonctionnement du système de justice pénale est le fait d'être entré en contact avec celui-ci (AuCoin et Beauchamp, 2007). Des recherches antérieures semblent indiquer que les victimes d'actes criminels, en particulier d'un crime violent, sont plus susceptibles que les personnes qui n'ont pas été victimisées de se dire insatisfaites de la police (AuCoin et Beauchamp, 2007). Les résidents des territoires qui ont eu un contact avec la police¹⁹ au cours de l'année précédente étaient un peu plus susceptibles que les personnes qui n'ont pas été victimisées de dire que la police s'acquittait mal de certaines tâches, comme l'application de la loi (13 % par rapport à 8 %^E) et le traitement équitable des gens (19 % par rapport à 12 %).

Les résidents des territoires sont plus sévères à l'égard du système judiciaire et du système correctionnel que de la police

À l'instar de ce qui a été observé dans les provinces (Statistique Canada, 2011), les résidents des territoires étaient plus sévères à l'égard des tribunaux qu'envers leur service de police local. Bien que la majorité des résidents aient déclaré que les tribunaux font du bon travail (42 %), ou du travail passable (37 %), lorsqu'il s'agit de faire en sorte que l'accusé ait un procès équitable, près du tiers (31 %) croyaient que les tribunaux font un mauvais travail lorsqu'il s'agit de rendre justice rapidement et le quart (25 %) pensaient qu'ils font un mauvais travail lorsqu'il s'agit d'aider la victime. Les tribunaux étaient généralement perçus de la même manière dans les trois territoires, à quelques exceptions près. Par exemple, les résidents du Nunavut étaient plus susceptibles que ceux du Yukon (37 % par rapport à 20 %) de déclarer que les tribunaux font du bon travail pour ce qui est d'aider les victimes (tableau 13).

À l'instar des répondants qui ont déjà eu un contact avec la police, les répondants qui sont entrés en contact avec les tribunaux à un moment quelconque de leur vie étaient légèrement plus sévères à l'égard des tribunaux que ceux qui n'avaient pas eu de contact avec ceux-ci. Ainsi, les personnes qui avaient eu affaire aux tribunaux étaient plus susceptibles de déclarer que les tribunaux font un mauvais travail pour ce qui est de rendre justice rapidement et d'aider les victimes (respectivement, 44 % et 33 %) que celles qui n'ont jamais eu affaire au système judiciaire (respectivement, 23 % et 20 %).

Les victimes de crimes accueillent généralement bien les programmes de réconciliation entre la victime et le contrevenant

Dans le cadre de l'ESG de 2009, on a demandé aux victimes de crimes des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut²⁰ dans quelle mesure elles seraient disposées à participer à un programme dans le cadre duquel la victime et le contrevenant se rencontrent pour discuter d'une résolution équitable du crime. La plupart des victimes de crimes souhaitaient participer à un programme de réconciliation entre la victime et le contrevenant.

On n'a observé aucune différence entre les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, 53 % des victimes de crime ayant dit souhaiter participer à un programme de réconciliation dans les deux territoires. Environ la moitié des victimes de crimes violents non conjugaux (50 %) et de crimes contre les ménages (48 %) ont dit souhaiter participer à un programme de réconciliation. La proportion était encore plus élevée pour les victimes de vol de biens personnels (63 %). Une proportion semblable de victimes autochtones (53 %) et non autochtones (51 %) a manifesté un certain intérêt pour la réconciliation.

Résumé

En 2009, 34 % des résidents des territoires ont déclaré avoir été victimes d'au moins un incident criminel au cours des 12 mois précédant l'enquête, les voies de fait étant l'infraction la plus courante. Les taux de victimisation étaient en général semblables dans les trois territoires, à l'exception de la violence conjugale, dont le taux était plus faible au Yukon.

Les célibataires et les résidents à faible revenu étaient plus susceptibles que leurs homologues de déclarer avoir été victimes d'un incident violent. De même, les jeunes adultes et les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. La plupart des victimes d'incidents violents commis dans les territoires ont dit connaître leur agresseur et croyaient que l'incident pouvait être lié à la consommation d'alcool ou de drogues de ce dernier. La plupart des incidents n'ont pas été signalés à la police, 30 % des crimes violents (non conjugaux) et des crimes contre les ménages ayant été signalés. Environ la moitié de l'ensemble des victimes de violence conjugale ont dit que la police avait été contactée au moins une fois.

Malgré les taux de victimisation plus élevés que ceux des provinces et les proportions relativement fortes de résidents ayant mentionné des problèmes de désordre social dans leur quartier comme des gens qui consomment ou vendent des drogues, la plupart des résidents des territoires se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité. De plus, près de 9 résidents des territoires sur 10 (88 %) croyaient que la police fait du bon travail, ou du travail passable lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité des citoyens.

Source des données

Methodologie

En 2009, Statistique Canada a réalisé le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la cinquième fois. Les cycles antérieurs ont été menés en 1988, en 1993, en 1999 et en 2004. Cette enquête vise à fournir des estimations de l'expérience personnelle qu'ont les Canadiens de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à examiner les taux de signalement à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte de la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

En 1999 et en 2004, l'ESG comprenait aussi les données d'un essai réalisé par téléphone auprès des résidents des territoires. L'enquête de 2009 sur la victimisation a également été menée au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à l'aide d'un plan d'échantillonnage différent.

Échantillonnage

La population cible comprenait toutes les personnes de 15 ans et plus résidant dans les trois territoires, à l'exclusion des personnes vivant en établissement à temps plein. L'échantillon de l'enquête sur la victimisation dans les territoires a été tiré d'une base aréolaire de ménages qui avaient rempli le questionnaire de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2007-2008 ou celui de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2007-2009. L'unité d'échantillonnage était le logement. Les collectivités visées par l'enquête représentaient plus de 90 % de la population de 15 ans et plus vivant au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Au Nunavut, les dix plus grandes collectivités admissibles à l'échantillonnage représentaient à peu près 70 % de la population cible (il s'agit de Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay, Kugluktuk, Baker Lake, Arviat, Pangnirtung, Cape Dorset, Igloolik et Pond Inlet).

Une fois un ménage rejoint, une personne de 15 ans ou plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. Les répondants ont été interviewés dans la langue officielle de leur choix (ceux qui ne parlent ni français ni anglais ont été considérés comme une non-réponse). L'échantillon en 2009 comptait environ 1 094 répondants, un nombre un peu moins élevé qu'en 2004 (1 290).

Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée de septembre à décembre 2009 inclusivement.

La méthode de collecte a été un mélange d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) et d'interviews sur place assistées par ordinateur (IPAO). Tous les cas commençaient comme des ITAO au bureau régional et pouvaient être transférés à un intervieweur sur place, selon les collectivités et les contraintes de collectes. Il faut souligner que certains cas ont pu être confiés à un intervieweur sur place dans le but de communiquer avec le ménage, mais que les interviews se sont déroulées par téléphone. Une interview type durait environ 45 minutes.

Taux de réponse

Parmi les 2 235 ménages qui ont été sélectionnés pour l'échantillon de l'ESG de 2009 dans les territoires, 1 094 réponses utilisables ont été obtenues. Cela représente un taux de réponse global de 50,7 % (54,4 % au Yukon, 54,7 % aux Territoires du Nord-Ouest et 38,7 % dans les 10 plus grandes collectivités du Nunavut). Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer, d'autres n'ont pas pu être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. Les répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent les populations hors établissement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de 15 ans et plus. Les estimations pour le Nunavut ont été pondérées en fonction de la population de 15 ans et plus dans les 10 plus grandes collectivités.

Comparativement aux autres régions du Canada, les enquêtes menées dans les territoires constituent certains défis, notamment le service téléphonique incomplet, les difficultés linguistiques, la forte mobilité de la population et l'éloignement de bon nombre de collectivités. La collecte dans les dix plus grandes collectivités du Nunavut a été particulièrement difficile, de sorte que la population inuite a été sous-dénombrée et que les taux de réponse sont inférieurs à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il faut par conséquent faire preuve de prudence lorsqu'on utilise les résultats du Nunavut.

Limites des données

Comme c'est le cas de toutes les enquêtes-ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et, par conséquent, ils sont sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. Dans le présent article *Juristat*, on emploie le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Les estimations qui ont un CV élevé (plus de 33,3 %) n'ont pas été publiées parce qu'elles sont trop peu fiables. Dans ce cas, le symbole « F » est utilisé au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Les estimations dont le CV se situe entre 16,6 % et 33,3 % doivent être utilisées avec prudence; le symbole « E » est utilisé avec l'estimation. À moins d'indication contraire, l'intervalle de confiance de 95 % a permis de déterminer si les différences étaient statistiquement significatives. Pour ce qui est du plan d'échantillonnage et de la taille de l'échantillon de l'ESG de 2009 dans les territoires, on s'attend à ce que l'estimation d'une proportion donnée de la population totale, exprimée en pourcentage, se situe à 4,1 points de pourcentage de la proportion réelle 19 fois sur 20.

Références

APPLEFORD, B. 1989. « Étude documentaire sur la violence familiale : prévention et traitement », rédigé par Appelford Associates pour les Services correctionnels Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).

AUCOIN, K., et D. BEAUCHAMP. 2007. « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, vol. 27, n° 1, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).

BRENNAN, S. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, 17 mai, (site consulté le 29 novembre 2011).

BRENNAN, S. 2010. « La violence conjugale autodéclarée, 2009 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, produit n° 85-224-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 29 novembre 2011).

BRENNAN, S., et M. DAUVERGNE. 2011. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, 21 juillet, (site consulté le 29 novembre 2011).

BURCZYCKA, M. 2010. *Les ressources policières au Canada, 2010*, produit n° 85-225-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 25 novembre 2011).

CENTRE CANADIEN DE RESSOURCES POUR LES VICTIMES DE CRIMES (CCRVC). 2011. <http://crcvc.ca/docs/spousalabuse.pdf>, (consulté le 24 octobre 2011).

CHARRON, M., PENNEY, C. et S. SENÉCAL. 2010. *Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 20, (site consulté le 29 novembre 2011).

DAUVERGNE, M. 2010. « Les couteaux et les crimes violents au Canada, 2008 », *Juristat*, vol. 30, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).

DE LÉSÉLEUC, S., et J.-A. BRZOZOWSKI. 2006. *La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada, 2004 et 2005*, produit n° 85F0033MWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 11, (site consulté le 29 novembre 2011).

DOBBS, R.R., C.A. WAID et T. O'CONNOR SHELLEY. 2009. « Explaining fear of crime as fear of rape among college females: an examination of multiple campuses in the United States », *International Journal of Social Inquiry*, vol. 2(2) : 105 à 122.

FERRARO, K.F. 1995. *Fear of Crime: Interpreting Victimization*, New York, NY : State University of New York Press,.

GANNON, M., et A. TAYLOR-BUTTS. 2006. *L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 12, (site consulté le 29 novembre 2011).

GANNON, M., et K. MIHOREAN. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, vol. 25, n° 7, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).

HOTTON MAHONY, T. 2011. « L'homicide au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, 26 octobre, (site consulté le 29 novembre 2011).

INNES, M. 2000. « Signal crime and signal disorders: Notes on deviance as communicative action », *The British Journal of Sociology*, 55(3) : 335 à 355.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). 2011. « Trousse média sur la violence conjugale », (consulté le 24 octobre 2011).

- JACOB, J.C. 2006. « Male and female youth crime in Canadian communities: Assessing the applicability of social disorganization theory ». *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 48, n° 1, p. 31 à 60.
- JANHEVICH, D.E. 1998. « Crimes de violence commis par des étrangers », *Juristat*, vol. 18, n° 9, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).
- JOHNSON, H. 2006. *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*, produit n° 85-570-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 29 novembre 2011).
- JOHNSON, H., et M. DAWSON. 2011. *Violence Against Women in Canada: Research and Policy Perspectives*. Don Mills : Oxford University Press.
- KEOWN, L. 2010. « Les précautions prises pour éviter la victimisation : une perspective selon le sexe », *Tendances sociales canadiennes*, n° 89, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).
- KEOWN, L. 2008. « La vie dans les régions métropolitaines : Un profil des perceptions des incivilités dans le paysage métropolitain », *Tendances sociales canadiennes*, n° 86, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).
- LANE, J., A.R. GROVER et S. DAHOD. 2009. « Fear of violent crime among men and women on campus: The impact of perceived risk and fear of sexual assault », *Violence and Victims*, vol. 24(2) : 172 à 192.
- LEWIS, D.A., et G. SALEM. 1986. « Fear of Crime: Incivility and the Production of a Social Problem », 146 pages, Transaction New Brunswick (éd.), New Jersey.
- MARTEL, L., et É. CARON-MALENFANT. 2007. « Recensement de 2006 : *Portrait de la population canadienne en 2006, selon l'âge et le sexe* », produit n° 97-551-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- MIHOREAN, K., BESSERER, S., HENDRICK, D., BRZOZOWSKI, J.-A., TRAINOR, C. et S. OGG. 2001. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale de 1999*, produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, (site consulté le 29 novembre 2011).
- MORENOFF, J.D., R.J. SAMPSON et S.W. RAUDENBUSH. 2001. « Neighbourhood inequality, collective efficacy and the spatial dynamics of urban violence », *Criminologie*, vol. 39, n° 3, p. 517 à 559.
- OTTO, R.K., et K.S. DOUGLAS. 2010. « Handbook of violence risk assessment », Routledge, Taylor and Francis Group, New York.
- PERREAULT, S. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).
- PERREAULT, S., et S. BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, (site consulté le 29 novembre 2011).
- SAMPSON, R. J., et RAUDENBUSH, S.W. 2004. « Seeing disorder: Neighbourhood stigma and the social construction of "broken windows" », *Social Psychology Quarterly*, 67(4): 319 à 342.
- SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST. 2011. « Cycle de violence dans une relation conjugale », (consulté le 24 octobre 2011).
- SAVOIE, J., F. BÉDARD et K. COLLINS. 2006. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 7, (site consulté le 29 novembre 2011).
- SCOTT, H. 2003. « Stranger Danger: Explaining Women's Fear of Crime », *Western Criminology Review*, vol. 4, n° 3, p. 203 à 214.

STATISTIQUE CANADA, 2011. Totalisation spéciale, basée sur l'Enquête sociale générale de 2009.

STATISTIQUE CANADA. 2008. *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*, produit n° 97-558-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série "Analyses" de 2006 », (site consulté le 29 novembre 2011).

STATISTIQUE CANADA. 2001. *Les femmes au Canada*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 10, (site consulté le 29 novembre 2011).

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. Puisque les données des territoires ont été recueillies au moyen d'une méthode différente en 2009, il faut faire preuve de prudence lors des comparaisons avec les résultats des provinces. Les résultats de 2004 des territoires ne devraient pas être comparés à ceux de 2009.
2. En raison de la petite taille des échantillons, il a fallu combiner les données des territoires dans certaines sections du présent article.
3. À moins d'indication contraire, les différences présentées dans cet article sont statistiquement significatives à $p < 0,05$.
4. Comprend les agressions sexuelles et les voies de fait commises par un conjoint en droit ou de fait (actuel ou ancien) ainsi que les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait commis par une personne autre que le conjoint en droit ou de fait. Par conséquent, la violence conjugale et la violence non conjugale seront analysées séparément (voir la section Violence conjugale pour plus de précisions).
5. La différence était significative à $p < 0,1$, mais non à $p < 0,05$.
6. La différence était significative à $p < 0,1$, mais non à $p < 0,05$.
7. La différence était significative à $p < 0,1$, mais non à $p < 0,05$.
8. Comprend le fait d'être contraint à des activités sexuelles, d'être menacé ou agressé à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau, d'être étranglé et/ou battu.
9. Comprend le fait d'être contraint à des activités sexuelles, d'être menacé ou agressé à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau, d'être étranglé et/ou battu.
10. Exclut les incidents de voies de fait et d'agressions sexuelles entre conjoints.
11. Comprend les incidents non conjugaux de voies de fait ou d'agressions sexuelles, ainsi que les vols qualifiés.
12. Il n'existait pas de différences statistiquement significatives entre les proportions d'incidents de victimisation signalés à la police dans les Territoires du Nord-Ouest (34 %), le Nunavut (29 %) et le Yukon (27 %^E).
13. On a ensuite demandé aux victimes ayant indiqué avoir été en contact avec la police en raison de la violence au cours des cinq dernières années, si la police avait été mise au courant de la violence par le répondant ou d'une autre façon.
14. La taille de l'échantillon n'était pas assez importante pour publier le nombre d'incidents dans lesquels le conjoint a été arrêté ou inculpé par la police.

15. L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) est menée tous les deux ans. On y recueille de l'information sur les caractéristiques des services résidentiels ayant été offerts aux femmes maltraitées et à leurs enfants au cours des 12 derniers mois de fonctionnement. De plus, dans le cadre de L'EMH, on recueille des données sur certaines caractéristiques des femmes qui habitent ces refuges le jour où l'instantané est réalisé.
16. Parmi les victimes de crimes violents non conjugaux et de crimes contre le ménage, plus de la moitié d'entre elles se sont tournées vers un membre de leur famille pour obtenir du soutien (62 %) et/ou ont parlé à un ami ou à un voisin (55 %).
17. Les données sur la perception du désordre dans le quartier, comme celles sur la perception de la criminalité dans le quartier, nous disent si les répondants croient que le manque de civilité ou la criminalité dans leur collectivité ont dépassé ce qui est considéré comme acceptable ou normal. Ce sont des mesures subjectives qui dépendent de nombreux facteurs, entre autres la personnalité des gens et les comportements types de la collectivité (Keown, 2008; Innes, 2000; Sampson and Raudenbush, 2004). Par exemple, certains types de comportements, comme « traîner quelque part » et écouter de la « musique forte » peuvent se produire de façon habituelle dans les centres urbains à certains moments de la journée, mais peuvent être inhabituels en banlieue ou en milieu rural. Ces « seuils » varient d'une personne à une autre et d'un quartier à un autre, mais ce qui est mesuré dans ce contexte, est si ces comportements ont atteint un point préoccupant, qui pourrait mécontenter les résidents et nuire à leur santé et à leur bien-être général.
18. Un autre 26 % des répondants sont entrés en contact avec la police pour diverses autres raisons, notamment parce qu'ils ont été arrêtés (4 %⁵).
19. Les répondants peuvent avoir eu un contact avec la police pour un certain nombre de raisons, comme un délit de la route, en tant que victimes ou témoins d'un crime, parce qu'ils ont été arrêtés, ils ont assisté à une séance d'information publique, ou pour d'autres raisons. La taille de l'échantillon n'était pas assez importante pour publier les données sur les perceptions à l'égard du système de justice pénale des victimes de crimes dans les territoires.
20. Cette question n'a pas été posée aux résidents du Yukon parce qu'aucun programme de réconciliation entre la victime et le contrevenant n'était offert dans ce territoire au moment de l'enquête.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Incidents autodéclarés de victimisation au cours des 12 mois précédents, selon le type d'infraction, les trois territoires, 2009

Type d'infractions	nombre	taux ¹
Total de la victimisation avec violence	17 663	240
Total de la violence conjugale²	3 739^E	51^E
Agression sexuelle (entre conjoints)	F	F
Voies de fait (entre conjoints)	3 558 ^E	48 ^E
Total de la victimisation avec violence, excluant la violence conjugale	13 924	190
Agression sexuelle	F	F
Vol qualifié	F	F
Voies de fait	8 327	113
Total de la victimisation non violente	20 497	...
Total de la victimisation des ménages	13 362	379
Introduction par effraction	3 223	91
Vol de véhicules à moteur/pièces	1 358 ^E	39 ^E
Vol de biens du ménage	5 386	153
Vandalisme	3 395	96
Vol de biens personnels	7 135	97
Total de la victimisation	38 160	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Pour la victimisation avec violence, les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus. Pour la victimisation des ménages, les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

2. Comprend les agressions sexuelles et les voies de fait entre conjoints en droit ou de fait (actuel ou ancien) au cours des 12 derniers mois.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 2

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence et de victimisation des ménages au cours des 12 mois précédents, selon le territoire et la capitale, 2009

Territoire ou capitale	Victimisation avec violence ¹		Victimisation des ménages ²	
	nombre	taux ³	nombre	taux ⁴
Yukon	6 055^E	227^E	5 234	362
Whitehorse	3 858 ^E	217 ^E	3 598	361
Autres collectivités [†]	F	F	1 637 ^E	365
Territoires du Nord-Ouest	5 299^E	163^E	5 758	383
Yellowknife	F	F	2 543	344 ^E
Autres collectivités [†]	3 666 ^E	211 ^E	3 215	421
Nunavut (10 plus grandes collectivités)⁵	2 571^E	181^E	2 370	409[*]
Iqaluit	F	F	F	F
Autres collectivités [†]	F	F	1 723	511
Tous les territoires	13 924	190	13 362	379
Capitales	5 955 ^E	158 ^E	6 787	343 [*]
Autres collectivités [†]	7 969 ^E	222 ^E	6 575	424

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)

1. Comprend les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait. Exclut tous les incidents d'agressions sexuelles et de voies de fait entre conjoints.

2. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

4. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

5. La collecte des données du Nunavut a entraîné le sous-dénombrement de la population inuite et des taux de réponse inférieurs à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il faut par conséquent interpréter les résultats du Nunavut avec prudence.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 3

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence au cours des 12 mois précédents, selon certaines caractéristiques démographiques et sociales, les trois territoires, 2009

Caractéristiques des victimes	nombre	taux¹
Sexe		
Femme [†]	6 445 ^E	178 ^E
Homme	7 479 ^E	201 ^E
Âge		
15 à 34 ans [†]	7 542 ^E	250 ^E
35 ans et plus	6 382 ^E	147 ^E
État matrimonial		
Marié/conjoint de fait [†]	4 216 ^E	103 ^E
Séparé/divorcé/veuf ou veuve	F	F
Célibataire	8 611 ^E	341 ^{E**}
Identité autochtone		
Autochtones [†]	7 978 ^E	252 ^E
Premières nations	F	F
Métis	F	F
Inuits	3 154 ^E	235 ^E
Non-Autochtones	5 946 ^E	145 ^{E*}
Activité principale		
Occupant un emploi [†]	9 729 ^E	214 ^E
Autre ²	4 196 ^E	153 ^E
Plus haut niveau de scolarité		
Diplôme d'études postsecondaires [†]	6 612 ^E	195 ^E
Diplôme d'études secondaires ou certaines études postsecondaires	2 991 ^E	160 ^E
Certaines études secondaires/primaires/aucune scolarité	4 321 ^E	217 ^E
Revenu du ménage		
Moins de 30 000 \$ [†]	F	522 ^E
30 000 \$ à 99 999 \$	3 712 ^E	147 ^{E**}
100 000 \$ ou plus	3 967 ^E	148 ^{E**}
Lieu de naissance		
Territoires [†]	6 825 ^E	176 ^E
À l'extérieur des territoires	7 052 ^E	212 ^E
Limitation d'activités		
Activités limitées [†]	7 648 ^E	310 ^E
Aucune limitation	6 276 ^E	129 ^{E**}
Nombre d'activités en soirée (par mois)³		
Moins de 20 [†]	3 899 ^E	138 ^E
20 à 44	5 825 ^E	202 ^E
45 ou plus	4 200 ^E	334 ^{**}

Tableau 3 (suite)

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence au cours des 12 mois précédents, selon certaines caractéristiques démographiques et sociales, les trois territoires, 2009

Caractéristiques des victimes	nombre	taux ¹
5 boissons alcoolisées ou plus en une seule occasion (mois dernier)		
Jamais [†]	4 999 ^E	106 ^E
1 à 3 fois	5 659 ^E	327 ^{E**}
Plus de 3	3 077 ^E	414 ^{E**}
Usage de drogues		
Ne consomme jamais de drogues [†]	6 273	112
Consomme des drogues ⁴	7 651 ^E	461 ^{E**}

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Comprend la recherche d'un emploi rémunéré, les études, la garde des enfants ou d'autres personnes, le travail ménager, la retraite, les congés de maternité et de paternité, la maladie de longue durée, le bénévolat, etc.

3. Les répondants peuvent déclarer plus d'une activité pour une même soirée. Par exemple, trois activités seraient comptées pour une personne qui, lors d'une même soirée, a visité des amis, été au restaurant puis sorti dans un bar.

4. Comprend les répondants qui ont dit avoir consommé des drogues soit de façon régulière ou occasionnelle.

Note : Exclut tous les incidents d'agressions sexuelles et de voies de fait entre conjoints.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 4

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon les caractéristiques de l'incident et de l'auteur présumé, les trois territoires, 2009

Caractéristiques de l'incident et de l'auteur présumé	nombre	pourcentage
Nombre d'auteurs présumés		
Un	8 555 ^E	80
Deux ou plus	F	F
Sexe de l'auteur présumé¹		
Homme	6 860 ^E	80
Femme	F	F
Âge¹		
Moins de 35 ans	6 407 ^E	75
35 ans ou plus	F	F
Relation entre l'auteur présumé et la victime²		
Famille, ami, connaissance, voisin ou autre personne connue	7 033 ^E	66
Étranger	3 337 ^E	32 ^E
Lieu de l'incident		
Résidence privée	4 662 ^E	34 ^E
Établissement commercial ou institutionnel	4 106 ^E	30 ^E
Rue ou autre endroit public	4 765 ^E	35 ^E
Présence d'une arme		
Oui	3 207 ^E	24 ^E
Non	10 266 ^E	76
Incident associé à la consommation d'alcool ou de drogues par l'auteur présumé		
Oui	8 409 ^E	78
Non	F	F
L'incident a-t-il entraîné des blessures?		
Oui	5 042 ^E	36
Non	8 882	64

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Exclut les incidents pour lesquels il y avait plusieurs auteurs présumés.

2. Lorsqu'il y a plusieurs auteurs présumés pour un incident, la personne ayant la relation la plus étroite avec la victime est comptée.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » ont été incluses dans les calculs, mais ne sont pas présentées dans le tableau. Exclut tous les incidents d'agressions sexuelles et de voies de fait entre conjoints.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 5

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence au cours des 12 mois précédents, selon certaines caractéristiques du quartier, les trois territoires, 2009

Caractéristiques du quartier	nombre	taux ¹
La population de 15 ans et plus jugeait que les situations suivantes étaient un problème...		
des soirées ou des voisins bruyants		
Pas un gros problème [†]	10 416	159
Un très gros ou un assez gros problème	F	487 ^{E**}
des gens qui traînent dans les rues		
Pas un gros problème [†]	9 968 ^E	153 ^E
Un très gros ou un assez gros problème	3 678 ^E	470 ^{E**}
des gens qui dorment dans les rues ou d'autres endroits publics		
Pas un gros problème [†]	10 959	162
Un très gros ou un assez gros problème	F	F
des déchets ou des ordures qui traînent		
Pas un gros problème [†]	9 398 ^E	161 ^E
Un très gros ou un assez gros problème	4 247 ^E	292 ^E
du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou à des véhicules		
Pas un gros problème [†]	9 315 ^E	156 ^E
Un très gros ou un assez gros problème	4 179 ^E	336 ^{E**}
des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion		
Pas un gros problème [†]	9 614	144
Un très gros ou un assez gros problème	F	F
des gens qui consomment ou vendent des drogues		
Pas un gros problème [†]	5 763 ^E	121 ^E
Un très gros ou un assez gros problème	7 532 ^E	346 ^{E**}
des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics		
Pas un gros problème [†]	4 576 ^E	94 ^E
Un très gros ou un assez gros problème	9 069 ^E	400 ^{E**}
À quel point avez-vous confiance dans les gens de votre quartier?		
Beaucoup [†]	3 816 ^E	89 ^E
Plus ou moins	7 035 ^E	321 ^{E**}
Ne peut pas leur faire confiance du tout	F	F
Y a-t-il un poste de police dans votre quartier?		
Oui [†]	9 538 ^E	196
Non	4 386 ^E	180 ^E
Diriez-vous que votre sentiment d'appartenance à votre collectivité est...		
fort? [†]	7 999	135
faible?	F	387 ^{E**}

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les taux sont calculés par 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note Exclut tous les incidents d'agressions sexuelles et de voies de fait entre conjoints.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 6

Violence conjugale autodéclarée, au cours des 5 années précédentes, selon certaines caractéristiques démographiques et sociales, les trois territoires, 2009

Caractéristiques de la victime	nombre	pourcentage ¹
Territoire		
Yukon [†]	1 125 ^E	6 ^E
Territoires du Nord-Ouest	2 564	12 ^{**}
Nunavut	1 250 ^E	14 ^{**}
Lieu de résidence		
Capitale [†]	2 480 ^E	10
À l'extérieur de la capitale	2 459	11
Sexe		
Féminin [†]	2 540 ^E	10
Masculin	2 399 ^E	10 ^E
Âge		
15 à 34 ans [†]	2 629 ^E	20
35 à 44 ans	1 467 ^E	13 ^E
45 à 54 ans	534 ^E	5 ^{E**}
55 ans et plus	F	F
Identité autochtone		
Autochtones [†]	3 227	17
Premières nations	1 510 ^E	19 ^E
Métis	F	F
Inuits	1 348 ^E	17 ^E
Non-Autochtones	1 711 ^E	6 ^{E**}
Activité principale		
Occupant un emploi [†]	2 595 ^E	8 ^E
Autre ²	2 293 ^E	17 ^{E**}
Plus haut niveau de scolarité		
Diplôme d'études postsecondaires [†]	2 023 ^E	8 ^E
Diplôme d'études secondaires et/ou certaines études postsecondaires	1 167 ^E	10 ^E
Certaines études secondaires/primaires/aucune scolarité	1 749 ^E	20 ^{E**}
Revenu du ménage		
Moins de 30 000 \$ [†]	945	25 ^E
30 000 \$ à 99 999 \$	2 051 ^E	12 ^{E*}
100 000 \$ ou plus	1 036 ^E	5 ^{E**}
Lieu de naissance		
Territoires [†]	3 080 ^E	18
À l'extérieur des territoires	1 859 ^E	6 ^{E**}
Limitation d'activités		
Activités limitées [†]	1 365 ^E	9 ^E
Aucune limitation	3 573	11
Nombre d'activités en soirée (par mois)³		
Moins de 20 [†]	1 962 ^E	10 ^E
20 à 44	2 004 ^E	10 ^E
45 ou plus	972 ^E	15 ^E

Tableau 6 (suite)

Violence conjugale autodéclarée, au cours des 5 années précédentes, selon certaines caractéristiques démographiques et sociales, les trois territoires, 2009

Caractéristiques de la victime	nombre	pourcentage ¹
5 boissons alcoolisées ou plus en une seule occasion (mois dernier)		
Jamais [†]	1 786 ^E	5
Au moins une fois	3 065 ^E	22 ^{**}
Usage de drogues		
Ne consomme jamais de drogues [†]	3 015	8
Consomme des drogues ⁴	1 924 ^E	25 ^{E**}

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les pourcentages sont basés sur les personnes de 15 ans et plus qui étaient légalement mariées, vivaient en union libre, étaient séparées ou divorcées, ou avaient été en contact avec un ex-conjoint en droit ou de fait au cours des 5 années ayant précédé l'enquête.

2. Comprend la recherche d'un emploi rémunéré, les études, la garde des enfants, le travail ménager, la retraite, les congés de maternité et de paternité, la maladie de longue durée, le bénévolat ou les soins donnés à des personnes autres que des enfants.

3. Les répondants peuvent déclarer plus d'une activité pour une même soirée. Par exemple, trois activités seraient comptées pour une personne qui, lors d'une même soirée, visite des amis, va au restaurant puis sort dans un bar.

4. Comprend les répondants qui ont dit avoir consommé des drogues soit de façon régulière ou occasionnelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 7

Violence conjugale autodéclarée au cours des 5 années précédentes, selon la gravité de la violence, les trois territoires, 2009

Caractéristiques et conséquences de la violence	nombre	pourcentage
Type de violence le plus grave		
La victime a été menacée d'être battue, on lui a lancée quelque chose, elle a été poussée, empoignée, bousculée, giflée	1 725 ^E	35 ^E
La victime a reçue des coups de pied, a été mordue, frappée, ou frappé avec un objet	1 175 ^E	24 ^E
La victime a été agressée sexuellement, battue, étranglée, menacée à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau	1 863 ^E	38 ^E
A souffert de blessures corporelles		
Oui	2 065	42
Non	2 776 ^E	56
A reçu des soins médicaux		
Oui	636 ^E	13 ^E
Non	1 429 ^E	29 ^E
Pas blessé	2 776 ^E	56
S'est absenté de ses activités quotidiennes		
Oui	1 284 ^E	26 ^E
Non	3 557	72
Nombre d'incidents de violence conjugale		
Un	2 457 ^E	50
2 à 9	1 265 ^E	26 ^E
10 ou plus	942 ^E	19 ^E
A craint pour sa vie		
Oui	1 395 ^E	28 ^E
Non	3 446	70
Le conjoint en droit ou de fait buvait au moment des incidents		
Oui	3 207	65 ^E
Non	1 374 ^E	28 ^E
Les enfants ont été témoins de la violence contre leur mère ou père		
Oui / croit que oui	1 260 ^E	39 ^E
Non / ne croit pas	1 993 ^E	61
A aussi été victime de violence psychologique et/ou d'exploitation financière		
Oui	3 781	77
Non	1 158 ^E	23 ^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » ont été incluses dans les calculs, mais ne sont pas présentées dans le tableau.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2009.

Tableau 8

Incidents autodéclarés de victimisation des ménages au cours des 12 mois précédents, selon certaines caractéristiques des quartiers et certains problèmes de désordre social, les trois territoires, 2009

Problèmes de désordre social et caractéristiques des quartiers	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut (10 plus grandes collectivités) ¹		Les trois territoires	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
Est-ce que les voisins alerteraient la police s'ils étaient témoins de ce qui semblerait être un comportement criminel?								
Probablement†	4 035	319	4 822	367	1 860 ^E	403 ^E	10 717	352
Peu probable	F	F	F	F	F	F	2 434 ^E	595 ^{E**}
Population de 15 ans et plus qui estime que les situations suivantes sont un problème...								
des gens qui traînent dans les rues								
Pas un problème†	4 400	343	4 272	333	1 998	385	10 670	346
Un problème	F	F	1 486 ^E	697 ^{E**}	F	F	2 525	608 ^{**}
des soirées ou des voisins bruyants								
Pas un problème†	4 564	359	4 422	331	1 956	374	10 941	349
Un problème	F	F	1 336 ^E	835 ^{E**}	F	F	2 398	657 ^{**}
des déchets ou des ordures qui traînent								
Pas un problème†	3 724	310	4 339	352	1 565	451	9 628	346
Un problème	1 343 ^E	579 ^{E**}	1 419 ^E	538 ^E	786 ^E	357 ^E	3 548	495 ^{**}
du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou à des véhicules								
Pas un problème†	2 930	256	3 919	306	1 429	354	8 277	293
Un problème	2 137 ^E	746 ^{E**}	1 808 ^E	885 ^{E**}	942 ^E	628 ^E	4 887	763 ^{**}
des gens qui consomment ou vendent des drogues								
Pas un problème†	2 930 ^E	303 ^E	2 993	306	1 159 ^E	370 ^E	7 082	314
Un problème	2 011 ^E	472 [*]	2 559	560 ^{E**}	1 089 ^E	549 ^E	5 659	523 ^{**}
des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics								
Pas un problème†	2 874 ^E	293 ^E	2 884 ^E	292 ^E	1 545	437	7 303	315
Un problème	2 193 ^E	512 ^{E*}	2 707 ^E	559 ^{**}	825 ^E	405 ^E	5 725	513 ^{**}

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. La collecte des données du Nunavut a entraîné le sous-dénombrement de la population inuite et des taux de réponse inférieurs à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les résultats du Nunavut doivent par conséquent être interprétés avec prudence.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 9

Incidents autodéclarés de victimisation des ménages au cours des 12 mois précédents, selon certaines caractéristiques sociales, démographiques et économiques des ménages, les trois territoires, 2009

Caractéristiques démographiques ou économiques	Yukon		Territoires du Nord-Ouest		Nunavut (10 plus grandes collectivités) ¹		Les trois territoires	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
Habite le logement depuis...								
moins de 5 ans [†]	F	F	2 390	337	1 081 ^E	378 ^E	4 498	289
5 ans ou plus	4 208	477	3 368	427	1 289 ^E	453 ^E	8 865	453 ^{**}
Type de logement								
Maison individuelle non attenante [†]	3 608	387	3 097	337	1 524 ^E	490	8 230	381
Autres	1 626 ^E	320 ^E	2 661	460 ^E	825 ^E	323 ^E	5 112	381
Revenu du ménage								
Moins de 60 000 \$ [†]	1 829 ^E	319 ^E	1 291 ^E	402 ^E	F	F	3 831	374
60 000 \$ ou plus	2 727 ^E	390 ^E	3 619 ^E	399 ^E	1 287 ^E	433 ^E	7 633	401
Taille du ménage								
1 personne [†]	1 436	270	1 152 ^E	341 ^E	F	F	3 054	303
2 personnes	F	F	1 186 ^E	308 ^E	F	F	2 776	312
3 personnes ou plus	2 693 ^E	552 ^{E**}	3 420	438	1 420	392	7 533	462 ^{**}
Type de famille								
Couple [†]	F	F	F	F	F	F	1 495 ^E	231 ^E
Famille intacte ³	2 083 ^E	587 ^E	2 254 ^E	457 ^E	F	F	5 298	489 ^{**}
Famille monoparentale ou recomposée	F	F	1 261 ^E	436 ^E	F	F	2 523 ^E	432 ^{E**}
Célibataires ou personnes non apparentées ⁴	1 681	273	1 558 ^E	379 ^E	F	F	4 047	334
Propriété du logement								
Propriétaire-occupant [†]	3 448 ^E	394	3 240 ^E	356 ^E	1 268 ^E	665 ^E	7 955	403
Locataire	1 787 ^E	315 ^E	2 469 ^E	423 ^E	1 103	293 ^{E**}	5 358	351

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. La collecte des données du Nunavut a entraîné le sous-dénombrement de la population inuite et des taux de réponse inférieurs à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les résultats du Nunavut doivent par conséquent être interprétés avec prudence.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

3. Le terme « famille intacte » désigne une famille dans laquelle tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptifs des deux membres du couple.

4. « Célibataires » désigne un ménage dont les membres ne sont pas des conjoints et où il n'y a pas d'enfants. Un ménage peut comprendre des personnes non apparentées (p. ex., des colocataires). C'est la raison pour laquelle les chiffres concernant les personnes dont le type de famille est « célibataires » ne correspondent pas aux chiffres concernant les personnes dont la taille du ménage est « une personne ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 10

Incidents autodéclarés de victimisation qui ont été signalés à la police, les trois territoires, 2009

Type de victimisation	nombre	pourcentage ²
Nombre total d'incidents¹	10 282	30
Victimisation avec violence¹	4 338^E	32^E
Agression sexuelle	F	F
Vol qualifié	F	F
Voies de fait	3 270	39 ^E
Victimisation des ménages	4 003	30
Introduction par effraction	987 ^E	31 ^E
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	F	F
Vol de biens du ménage	952 ^E	18
Vandalisme	1 420 ^E	42 ^E
Vol de biens personnels	1 942^E	27^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Exclut les incidents d'agressions sexuelles et de voies de fait entre conjoints.

2. Les catégories « Ne sait pas » et « Non déclaré » ont été incluses dans le calcul des pourcentages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 11

Perceptions à l'égard de la criminalité et sentiments de sécurité face à la criminalité, selon le sexe et selon le territoire, 2009

Perceptions de la criminalité et sentiments de sécurité face à la criminalité	Yukon			Territoires du Nord-Ouest			Nunavut (10 plus grandes collectivités) ¹			Les trois territoires [†]		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	pourcentage											
De façon générale, à quel point êtes-vous satisfait de votre sécurité personnelle par rapport à la criminalité?												
Très satisfait	54	44	49	55	52	53*	40**	44	42**	52	47	50
Plutôt satisfait	36	44	40	40	42	41	46	42	44	40	43	41
Plutôt/très insatisfait	8 ^E	11 ^E	9 ^{E*}	F	5 ^{E**}	4 ^{E**}	F	11 ^E	9	6 ^E	8	7
À votre avis, au cours des cinq dernières années, le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage a...												
Augmenté	20 ^{E**}	23**	22**	30	33	31	34*	32 ^E	33	27	29	28
Diminué	7 ^E	5 ^E	6 ^E	4 ^E	F	5 ^E	F	F	8 ^E	6 ^E	5 ^E	6
Demeuré le même	68	59	63	61	56	59	56	55	55	62	57	60
Comparativement aux autres régions du Canada, croyez-vous que le nombre d'actes criminels commis dans votre voisinage soit...												
Plus élevé	15 ^E	13 ^E	14 ^E	14 ^E	6 ^{E**}	10 ^{E**}	20	14 ^E	17**	15	10	13
À peu près le même	25	23 ^E	24	29	26	27	40**	25 ^E	32**	30	25	27
Moins élevé	56	57	56	56	65*	61**	40**	54	47**	53	60	56
Lorsque vous marchez seul dans votre voisinage quand il fait noir², vous sentez-vous...												
Très en sécurité	62	31	48	52**	35	44	67*	F	50	58	33	47
Plutôt en sécurité	32	56	43	40*	54	46*	24 ^{E**}	41 ^{E*}	32 ^{E**}	34	52	43
Pas très ou pas du tout en sécurité	F	13 ^E	9 ^E	8 ^E	10*	9	F	26 ^{E**}	17 ^{E**}	7 ^E	14	11
Lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit³, êtes-vous...												
Plutôt/très inquiet	11 ^E	33	22	15 ^E	22**	18	18 ^E	32 ^E	25 ^E	14	28	21
Pas du tout inquiet	89	67	78	84	78**	81	82	68	75	85	72	79

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. La collecte des données du Nunavut a entraîné le sous-dénombrement de la population inuite et des taux de réponse inférieurs à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les résultats du Nunavut doivent par conséquent être interprétés avec prudence.

2. Fondé sur les réponses des personnes qui s'adonnent à ces activités.

3. Fondé sur les réponses des personnes qui sont seules à la maison en soirée ou pendant la nuit.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » ont été incluses dans les calculs, mais ne sont pas présentées dans le tableau. Exclut tous les incidents d'agressions sexuelles et de voies de fait entre conjoints.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 12

Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle et perceptions de la criminalité dans le voisinage, selon les perceptions du désordre social dans le voisinage, les trois territoires, 2009

Perceptions du désordre social dans le voisinage	Criminalité plus élevée que dans d'autres quartiers	Insatisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité	Sentiment d'insécurité lorsque la personne marche seule le soir ¹	Sentiment d'insécurité lorsque la personne est seule à la maison ²	Faible sentiment d'appartenance au quartier
Population de 15 ans et plus qui estime que les situations suivantes sont un problème...					
des soirées ou des voisins bruyants					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	25 ^E	18 ^E	24 ^E	31 ^E	30 ^E
Pas un gros problème	11 ^{**}	6 ^{**}	9 ^{**}	20 ^{**}	15 ^{**}
des gens qui traînent dans les rues					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	33	15 ^E	30 ^E	38	28 ^E
Pas un gros problème	10 ^{**}	6 ^{**}	8 ^{**}	19 ^{**}	15 [*]
des gens qui dorment dans les rues					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	35 ^E	F	24 ^E	35 ^E	35 ^E
Pas un gros problème	11 ^{**}	6 [*]	9 ^{**}	20 [*]	15 [*]
des déchets ou des ordures qui traînent					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	32	16 ^E	23 ^E	32	24
Pas un gros problème	8 ^{**}	5 ^{E**}	8 ^{**}	18 ^{**}	15 ^{**}
du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	31	14 ^E	16 ^E	33	26
Pas un gros problème	9 ^{**}	6 ^{**}	9 [*]	18 ^{**}	14 ^{**}
des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	51	29 ^E	34 ^E	38 ^E	43 ^E
Pas un gros problème	10 ^{**}	5 ^{**}	8 ^{**}	19 ^{**}	15 ^{**}
des gens qui consomment ou vendent des drogues					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	27	13	22	31	27
Pas un gros problème	6 ^{E**}	4 ^{E**}	5 ^{E**}	16 ^{**}	13 ^{**}

Tableau 12 (suite)

Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle et perceptions de la criminalité dans le voisinage, selon les perceptions du désordre social dans le voisinage, les trois territoires, 2009

Perceptions du désordre social dans le voisinage	Criminalité plus élevée que dans d'autres quartiers	Insatisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité	Sentiment d'insécurité lorsque la personne marche seule le soir ¹	Sentiment d'insécurité Lorsque la personne est seule à la maison ²	Faible sentiment d'appartenance au quartier
	pourcentage ³				
des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	29	13	22	31	26
Pas un gros problème	5**	4 ^{E**}	5 ^{E**}	16**	12**
la prostitution					
Un très gros ou un assez gros problème [†]	31 ^E	F	48 ^E	50 ^E	F
Pas un gros problème	11**	6*	8**	19**	16

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Fondé sur les réponses des personnes qui s'adonnent à ces activités.

2. Fondé sur les réponses des personnes qui sont seules à la maison en soirée ou pendant la nuit.

3. Les réponses « Sans opinion », « Non déclaré » et « Ne sait pas » ont été incluses dans le calcul des pourcentages.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 13
Perceptions à l'égard du système de justice pénale, les trois territoires, 2009

Perceptions du système de justice pénale	Yukon			Territoires du Nord-Ouest			Nunavut (10 plus grandes collectivités) ¹			Les trois territoires [†]		
	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail
	pourcentage ²											
Est-ce que le service de police local fait un bon travail lorsqu'il s'agit...												
de faire respecter la loi	44	39	13 ^{E*}	49	40	9 ^E	49	41	7 ^{E*}	47	40	10
de répondre rapidement aux appels	45	29	13	43	29	16	45 ^E	31	15 ^E	44	29	15
d'avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	61	21	11 ^E	62	24	11 ^E	60	25	F	61	23	10
d'informer le public sur la prévention d'actes criminels	44*	33	17	38	38	17	34	35	20 ^E	39	36	18
d'assurer la sécurité des citoyens	49	38	10 ^E	56	34	8	49 ^E	38 ^E	8 ^E	52	36	9
de traiter les gens de façon équitable	46	28**	18	47	35	14	43 ^E	35	13 ^E	46	32	15
Les tribunaux criminels font-ils du bon travail lorsqu'il s'agit...												
de rendre justice rapidement	16**	37	35*	22	36	30	25 ^E	32	24 ^E	21	35	31
d'aider la victime	20**	36	31**	24	37	23	37**	30	17 ^{E**}	25	35	25
de déterminer si l'accusé ou la personne inculpée est coupable	29	39	19**	28	47**	12	29	35*	11 ^E	29	42	14
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste	42	40	8 ^E	45*	36	8 ^E	35*	32	7 ^E	42	37	8
Est-ce que le système carcéral fait un bon travail lorsqu'il s'agit...												
de surveiller et de contrôler les prisonniers	30	34	15**	31	34	11	25*	29	7 ^{E**}	29	33	12
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois	12 ^{E**}	34	34**	19	34	28	21	37	16 ^{E**}	17	34	28

Tableau 13 (suite)
Perceptions à l'égard du système de justice pénale, les trois territoires, 2009

Perceptions du système de justice pénale	Yukon			Territoires du Nord-Ouest			Nunavut (10 plus grandes collectivités) ¹			Les trois territoires [†]		
	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail
pourcentage ²												
Est-ce que le régime de libération conditionnelle fait un bon travail lorsqu'il s'agit...												
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de commettre un autre crime	16	42	26*	16	43	23	16 ^E	40	14 ^{E**}	16	42	23
de surveiller les personnes en libération conditionnelle	15 ^E	31	33 ^{**}	19	40*	21	21	31 ^E	13 ^{E**}	18	35	24

† catégorie de référence

^E à utiliser avec prudence

* différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,1$)

** différence significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. La collecte des données du Nunavut a entraîné le sous-dénombrement de la population inuite et des taux de réponse inférieurs à ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les résultats du Nunavut doivent par conséquent être interprétés avec prudence.

2. Les réponses « Non déclaré » et « Ne sait pas » ont été incluses dans le calcul des pourcentages.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.